S + P ®

Schäfer + Peters GmbH

Competence in Stainless Steel

EDELSTAHL Rost frei ®
INOX
STAINLESS STEEL

NOS AGRÉMENTS
GARANTISSANT VOTRE SÉCURITÉ

Schäfer + Peters GmbH
Zeilbaumweg 32
DE-74613 Öhringen

Tel. +49 (0) 7941 6094-0
Fax +49 (0) 7941 6094-700

info@schaefer-peters.com
www.schaefer-peters.com

Aucune garantie pour l'actualité, l'exactitude ou l'intégralité des textes, informations ou traductions fournis.
We cannot assume liability for the texts, information or translations provided being up-to-date, correct or complete.

Nos agréments garantissant votre sécurité

Nous vous expliquons les différents éléments dans le but de garantir l'application et la mise en œuvre correctes d'un agrément technique général ainsi que la marque de conformité en combinaison avec une politique de gestion de la qualité efficace. Les produits énumérés par la suite satisfont à toutes ces exigences.

Explication de l'agrément technique

Agréments pour les produits de construction et les modèles
L'Institut allemand des techniques de construction (DIBt) est l'autorité d'agrément allemande qui délivre les agréments techniques généraux (abZ) applicables aux produits de construction et aux modèles et les agréments techniques européens (ETA) applicables aux produits de construction et aux kits de construction.

2 000 agréments nationaux environ sont délivrés chaque année. Au plan européen, le DIBt est en concurrence avec les autorités d'agrément européennes et principal délivreur d'agréments techniques européens. L'institut travaille pour les entreprises qui vendent leurs produits sur le marché allemand, européen et international.

Les agréments techniques généraux sont délivrés pour les produits de construction et les modèles qui tombent dans le domaine d'application des Codes de la construction et de l'habitation des Länder pour lesquels il n'existe pas de règles techniques généralement reconnues, en particulier les normes DIN, ou qui divergent largement de celles-ci. Ils représentent des preuves d'utilisabilité fiables de produits de construction ou des preuves d'applicabilité de modèles au vu des exigences de construction auxquelles doivent satisfaire les bâtiments.

Les agréments techniques européens sont délivrés pour les produits de construction tombant dans le domaine d'application de la Loi sur les produits de construction ; ils documentent l'utilité d'un produit de construction de manière fiable.

Qu'est-ce qu'un agrément technique général ?

Un agrément technique général est la preuve de l'utilisabilité d'un produit de construction soumis à aucun règlement ou d'un modèle soumis à aucun règlement comme prévu dans les Codes de la construction et de l'habitation des Länder (§§ 18 al. 1 et 21 al. 1 du Code de la construction et de l'habitation modèle [MBO]).

Les installations de construction doivent être disposées, érigées, modifiées et maintenues de manière à ce que la sécurité et l'ordre publics, en particulier les vies humaines, la santé des personnes et les moyens de subsistance naturels ne soient pas compromis (§ 3 al. 1 MBO).

Déclaration relative à la marque de conformité

Qu'est-ce que la marque de conformité et dans quelles situations est-elle possible ou obligatoire ?

Après la délivrance de l'agrément, les produits de construction requièrent encore une confirmation de leur conformité avec l'agrément technique général. Cela est possible soit via une déclaration de conformité de la part du fabricant, soit via un certificat de conformité émis par une autorité de certification, selon les dispositions contenues dans l'agrément.
Dans le dernier cas, il s'agit également de mettre en place une surveillance extérieure conduite par une autorité de surveillance. La surveillance extérieure contrôle à des intervalles réguliers si le produit de construction est conforme à l'agrément technique général.

Le fabricant doit fournir la déclaration de conformité ou la déclaration stipulant qu'un certificat de conformité a été délivré en apposant la marque de conformité sur les produits de construction avec l'indication de l'emploi prévu. Ce n'est qu'une fois la marque de conformité apposée que le produit peut être utilisé conformément aux informations contenues dans l'agrément.

La marque de conformité conformément au § 24 al. 4 MBO est composée de la lettre « Ü » et doit contenir les informations ci-après

1. Nom du fabricant ; plus l'usine de fabrication au cas où le nom du fabricant ne permet pas d'établir un lien clair entre le produit de construction et l'usine de fabrication ; le nom du distributeur du produit de construction accompagné de l'indication de l'usine de fabrication suffit à la place du nom du fabricant ; il est permis de coder l'indication de l'usine de fabrication s'il est possible de déterminer à tout moment l'usine de fabrication auprès du fabricant ou du distributeur et, lorsqu'un certificat de conformité est nécessaire, auprès de l'autorité de certification et de l'autorité de surveillance.

2. La désignation de l'agrément technique général par « Z » et son numéro

3. La désignation ou le signet de l'autorité de certification lorsque l'intervention d'une autorité de certification est prescrite.

Les informations conformément à l'al. 1 doivent figurer sur la surface intérieure entourant la lettre « Ü » ou à proximité immédiate de celle-ci.

Agrément technique européen (ETA)

Qu'est-ce qu'un agrément technique européen (ETA) ?

L'agrément technique européen est une preuve de l'utilité d'un produit de construction dans le sens de la Directive Produits de construction transposée en Allemagne par le « Bauproduktengesetz » (Loi sur les produits de construction).

L'ETA repose sur les essais, les examens et une évaluation technique réalisés par des organes désignés par les États membres de l'Union européenne à cet effet. Il englobe toutes les caractéristiques de produit susceptibles d'être importantes pour la conformité aux exigences légales dans les pays membres, les niveaux de performance requis pouvant différer selon les pays et l'usage prévu. Un agrément technique européen peut être délivré pour les produits de construction pour lesquels il n'existe pas (encore) de normes harmonisées conformément à la Directive Produits de construction ou qui s'écartent fortement d'une norme harmonisée.

L'évaluation de l'utilité est réalisée sur la base de guides d'agrément (Guides d'agrément technique européens - ETAG) élaborés par l'EOTA (Organisation européenne pour l'agrément technique) pour les catégories de produits correspondants ou de critères d'évaluation spécialement convenus avec les autres organes EOTA pour une demande d'agrément. Dans l'intérêt des fabricants, les justificatifs déjà fournis dans le cadre de la procédure d'octroi d'agrément nationale auprès du DIBt sont également utilisés, dans la mesure du possible, dans la procédure européenne.

L'agrément technique européen permet au fabricant d'apposer la marque CE sur son produit de construction et, de ce fait, l'accès au marché européen. Avec la marque CE, le fabricant confirme qu'il a mené la procédure prescrite d'attestation de la conformité de son produit avec l'agrément.

Marquage CE

Marquage CE - Généralités
Le marquage CE a été créé pour garantir la libre circulation des marchandises, c'est-à-dire de produits sûrs, au sein de l'Union européenne. Avant la mise en circulation et la mise en service d'un produit, une procédure d'évaluation de conformité doit avoir eu lieu conformément aux directives CE applicables. Le marquage CE est alors réalisé sur la base de l'Annexe ZA d'une norme européenne harmonisée (NEh) ou sur la base d'un agrément technique européen (ETA).

Quels produits doivent porter la marque CE ?
Les fabricants de produits entrant dans le cadre de l'une des 23 directives CE avec obligation de marquage CE doivent apposer la marque CE sur leurs produits. Il existe des groupes de produits pour lesquels l'UE n'a prévu aucune obligation de marquage. Les exigences résultent de la directive CE correspondante pour le produit. Vous trouverez toutes les directives CE dans l'Annexe.

Qui est responsable du marquage CE ?
Le fabricant du produit est responsable de ce marquage. Si le fabricant venait à ne pas s'acquitter de son obligation hors de l'UE, cette obligation incomberait alors à son mandataire au sein de l'Union européenne, à l'importateur ou, enfin, au responsable de la mise en circulation (vendeur).

Où faut-il apposer le marquage CE ?
Le marquage CE doit être apposé de manière bien visible, lisible et durable sur le produit ou, s'il n'y a pas suffisamment de place, sur une plaque fixée au produit. Si la nature du produit ne le permet pas, il doit être apposé sur l'emballage (si existant) et sur les documents d'accompagnement, dans la mesure où la directive concernée prévoit de tels documents.

Toutes les vis selon ISO 4014 portent-elles un marquage CE ?
Non. Si, par exemple, des raccords à vis non précontraints comme prévu sont requis pour la construction métallique conformément à DIN EN 15048-1, cela doit être indiqué lors de la commande. Ces garnitures seront alors testées conformément aux exigences de la norme et, si le test est positif, livrées avec les attestations correspondantes.

La marque CE est-elle un label de qualité ?
La marque CE n'est pas un label de qualité. Avec cette marque, le fabricant garantit seulement la conformité du produit avec les exigences de sécurité des directives CE applicables. Un test indépendant à la demande d'une autorité de l'UE pour savoir si le produit est réellement exempt de substances dangereuses ou s'il satisfait aux exigences de sécurité actuelles n'a toutefois pas lieu.

Principales notions

Produits de construction
Les produits de construction sont
1. les matériaux, les composants et le matériel fabriqués dans le but d'être incorporés durablement dans les constructions du bâtiment et travaux publics,
2. le matériel préfabriqué à partir de matériaux et de composants fabriqués pour être reliés à la terre, comme les maisons préfabriquées, les garages préfabriqués, les silos etc.

Bauproduktengesetz (BauPG) (Loi sur les produits de construction)
Le « Bauproduktengesetz » (BauPG) est la transposition de la Directive européenne sur les produits de construction par la République fédérale d'Allemagne dans le droit national. Il régule la mise en circulation et la libre circulation des marchandises, ainsi que l'utilisation des produits de construction, et définit l'utilisabilité du produit de construction en fonction de son utilisation dans un ouvrage de construction.

Directive Produits de construction 89/106/CEE (DPC)
La DPC a pour but de définir les exigences essentielles – ou Essential Requirements (ER) – applicables à l'ouvrage de construction dans lequel des produits de construction sont utilisés, et qui doivent être remplies conformément à l'Annexe DPC en cas de maintenance normale sur une période raisonnable du point de vue économique. Ces exigences sont :
- la résistance mécanique et la stabilité
- la protection incendie
- l'hygiène, la santé et la protection de l'environnement
- la sécurité d'utilisation
- l'isolation acoustique
- l'économie d'énergie et l'isolation thermique

Le respect de ces principes sert de base au marquage CE par lequel le fabricant prouve que le produit satisfait à toutes les exigences essentielles de la directive et que les directives UE applicables sont respectées.

Réglementation Produits de construction 305/2011EU (RPC)
La Réglementation Produits de construction (305/2011/EU – RPC) fixe les conditions harmonisées de la commercialisation des produits de construction. Elle est entrée en vigueur le 24 avril 2011 et remplace la Directive Produits de construction (89/106/CEE- DPC). La période transitoire prend fin le 1er juillet 2013.

Liste de réglementations en matière de construction
Les listes de réglementations en matière de construction publiées une fois par an par le DIBt (Institut allemand des techniques de construction) contiennent une représentation complète des prescriptions en matière de construction relatives à l'utilisation des produits de construction. Elles contiennent les produits de construction et les types de construction qui doivent satisfaire à des exigences en matière de construction. La liste de réglementations en matière de construction comprend 3 parties avec différentes catégories de réglementations :
- Liste A : produits de construction et types de construction conformément aux Codes de la construction et de l'habitation des Länder
- Liste B : produits de construction conformément aux directives UE avec marquage CE
- Liste C : produits de construction de moindre importance du point de vue du droit de construction

Normes européennes harmonisées (NEh)
Il s'agit des normes pour lesquelles la Commission européenne a attribué un mandat. Ces normes doivent respecter les niveaux de sécurité fixés dans le mandat des pays membres. Elles sont contraignantes pour tous les pays membres après leur publication dans le Journal officiel de l'UE et l'expiration de la période de coexistence.

Déclaration de conformité
Par la déclaration de conformité, le fabricant confirme que les procédures d'évaluation de conformité prescrites ont été menées et que le produit est conforme aux directives applicables. La déclaration de conformité est la base de l'apposition légale de la marque CE.

S+P Gestion de la qualité

Notre norme de gestion de la qualité DIN EN ISO 9001:2008 garantit la mise en œuvre des objectifs de qualité requis. Ceux-ci englobent l'assurance qualité classique tout comme la planification et la réalisation des processus de travail au sein de l'entreprise.

Assurance qualité
Nombre de nos produits sont actuellement surveillés par un institut de contrôle neutre et font l'objet de contrôles réguliers conformément aux exigences d'une surveillance extérieure. Ceci a été corroboré par le DIBt dans un agrément technique dans le cas de différents produits.

Dans le cadre de notre assurance qualité, nous effectuons des contrôles tels que le respect des tolérances, les couples, les temps de vissage, les résistances, ainsi que des analyses de matériau dans notre propre laboratoire de contrôle, avec des appareils de mesure et de contrôle très variés.

Microscope de mesure Hitec

→ Cet appareil de contrôle permet des mesures ultra précises de distances, d'angles, de surfaces, de cercles, de rayons et de diamètres. Une documentation des valeurs mesurées est possible à tout moment grâce à la numérisation.

Couplemètre Schatz

→ Le couplemètre Schatz permet de contrôler les couples de rupture, les couples de vissage ou l'angle de rotation.

Automate de vissage Urban

→ Cet automate de vissage peut être utilisé pour la mesure des temps de vissage sous l'influence de différents poids. Cela est particulièrement intéressant dans le cas de l'utilisation de vis autoperceuses et de vis à bois. L'analyse idéale d'une fixation en combinaison avec le générateur de couple Schatz.

Appareil d'analyse à rayons X

→ La possibilité d'analyse optimale des composants de matériau des fixations en acier inoxydable et de détermination de la composition. Indépendamment de la teneur en chrome, en nickel ou en molybdène.

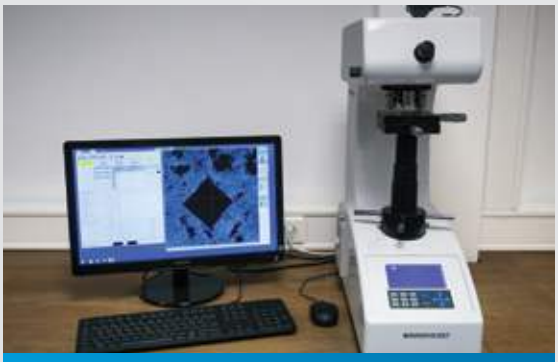

Duromètre premium Nexus

→ Ce duromètre convient pour effectuer des tests de dureté de haute précision selon Vickers (tout comme Knopp / Brinell). La plage de mesure est comprise entre 0,2 et 30 kp.

Chambre noire avec sources de lumière UV intégrées et lumière blanche

→ Cet appareil de contrôle permet la détection optique du revêtement glissant appliqué sur les éléments de fixation.

Affectation de produit pour l'homologation

	ETA-11/0283	ETA-12/0086	ETA-13/0178	ETA-11/0196	ETA-06/0124	Z-14.4-602	Z-14.4-638	Z-14.4-706	Z-30.3-6	Z-14.4-426	EN 14592 CE
931 - Ø 6 à Ø 24									x		
933 - Ø 6 à Ø 24									x		
934 - Ø 6 à Ø 24									x		
4014 - Ø 10 à Ø 24									x		
4017 - Ø 6 à Ø 24									x		
4032 - Ø 6 à Ø 24									x		
9001 - Ø 8/10/12					x						
9004 - Ø 8/10/12/16				x							
9032 - Type 1								x			
9040 - Ø 4/4,5/5,0/6,0	x										
9041 - Ø 3,2											x
9042											x
9043											x
9044 - Ø 4/4,5/5,0/6,0	x										
9045 - Ø 4/4,5/5,0/6,0/8,0/10	x										
9046 - Ø 4/4,5/5,0/6,0/8,0/10	x										
9047 - Ø 4/4,5/5,0/6,0/8,0/10	x										
9047_0- Ø 4/4,5/5,0/6,0/8,0/10	x										
9047_1 - Ø 4/4,5/5,0/6,0/8,0/10	x										
9048 - Ø 4/4,5/5,0/6,0/8,0/10	x										
9049 - Ø 4/4,5/5,0/6,0/8,0/10	x										
9050 - Ø 4/4,5/5,0/6,0/8,0/10	x										
9057 - Ø 6,3/6,5 à L 64		x									
9057 - Ø 6,3/6,5 à partir de L 75		x	x								
9059 - Ø 6,3/6,5 à L 64		x									
9059 - Ø 6,3/6,5 à partir de L 75		x	x								
9098 - Ø 6,3/6,5 à L 64		x									
9098 - Ø 6,3/6,5 à partir de L 75		x	x								
9142 - Ø 4,2/4,8											x
9143 - Ø 5,3											x
9082 - Ø 6/8/10/12						x					
9182...84 - Ø 8/10							x				
9182...80 - Ø 8/10							x				
9241 - Ø 3,2/4,0/4,5/5,0	x										
9242 - Ø 4,0/4,5/5,0	x										
9243 - Ø 5,5											x
9244 - Ø 3,5/4,0/4,5/5,0/6,0	x										
9245 - Ø 4,0/4,5/5,0											x
9246 - Ø 4,0/4,5/5,0/6,0	x										
9504 - SP-B2-2-4,8		x									
9504 - SP-B2-2-5,5		x									
9504 - SP-B2-2-6,3		x									
9504 - SP-B2-2-6,0		x								x	
9504 - SP-B2-3-5,5		x									
9504 - SP-B2-6-5,5 à L60		x									
9504 - SP-B2-6-5,5 à partir de L70		x	x								
9504 - SP-B2-12-5,5 à L 60		x									
9504 - SP-B2-12-5,5 à partir de L 70		x	x								
9504 - SP-B2-2H-5,5		x									
9504 - SP-B2-6-6,3 à L 60		x									
9504 - SP-B2-6-6,3 à partir de L 70		x	x								
9505 - SP-B2-60 25		x									
9604 - SP-A2-6-5,5		x									

Agrément Technique Européen — agrément technique / surveillé — marquage CE

VIS À BOIS TX

Idéales pour les vissages dans le bois et les panneaux solaires.
La géométrie de filetage optimale garantit une tenue parfaite dans les matériaux de bois les plus variés. La tête renforcée permet d'atteindre des résistances optimales de la vis.

TX :
Référence 9045
Référence 9046
Référence 9047

Matériau : A2/A4

ETA - 11/0283

ENTRAÎNEMENT TX
À SIX LOBES INTERNES

VIS À BOIS
RÉFÉRENCE 9047
FILETAGE PARTIEL

Tête fraisée avec entraînement TX à six lobes internes

VIS À BOIS
RÉFÉRENCE 9047
FILETAGE COMPLET

Tête fraisée avec entraînement TX à six lobes internes

VIS À BOIS
RÉFÉRENCE 9045
FILETAGE PARTIEL

Tête ronde avec entraînement TX à six lobes internes

VIS À BOIS
RÉFÉRENCE 9045
FILETAGE COMPLET

Tête ronde avec entraînement TX à six lobes internes

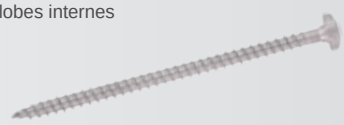

VIS À BOIS
RÉFÉRENCE 9046
FILETAGE COMPLET

Tête fraisée bombée avec entraînement TX à six lobes internes

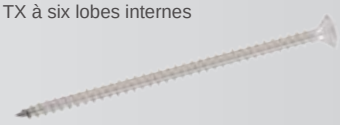

VIS À BOIS PZ

Idéales pour les vissages dans le bois et les panneaux solaires.
La géométrie de filetage optimale garantit une tenue parfaite dans les matériaux de bois les plus variés. La tête renforcée permet d'atteindre des résistances optimales de la vis.

PZ :
Référence 9048
Référence 9049
Référence 9050

Matériau : A2/A4

ETA - 11/0283

ENTRAÎNEMENT POZIDRIV

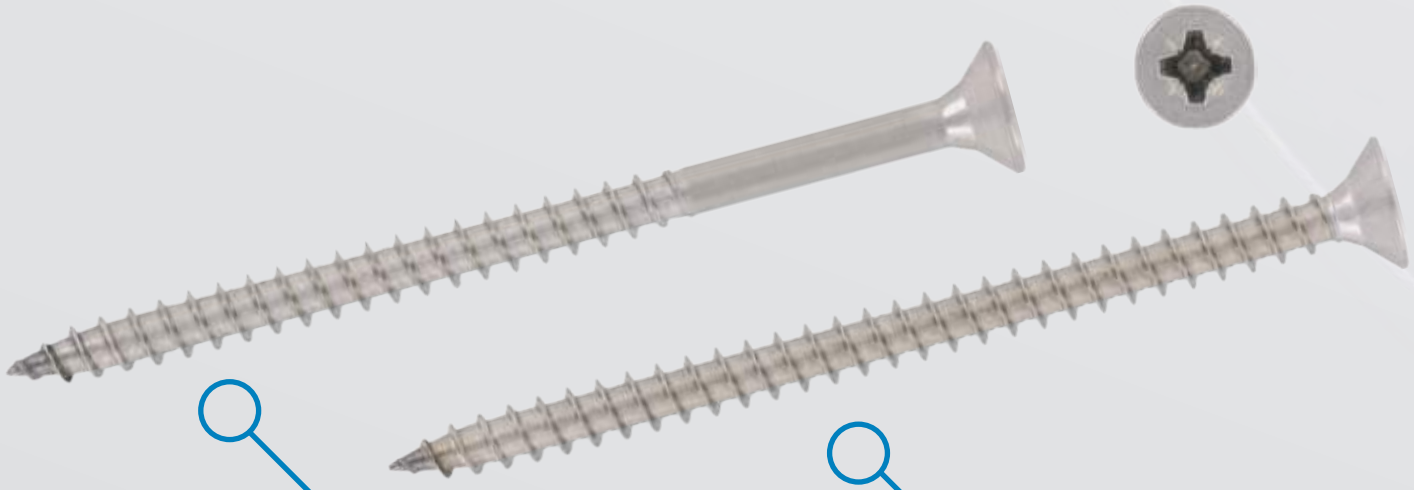

VIS À BOIS
RÉFÉRENCE 9050
FILETAGE PARTIEL

Tête fraisée avec entraînement Pozidriv

VIS À BOIS
RÉFÉRENCE 9050
FILETAGE COMPLET

Tête fraisée avec entraînement Pozidriv

VIS À BOIS
RÉFÉRENCE 9048
FILETAGE PARTIEL

Tête ronde avec entraînement Pozidriv

VIS À BOIS
RÉFÉRENCE 9048
FILETAGE COMPLET

Tête ronde avec entraînement Pozidriv

VIS À BOIS
RÉFÉRENCE 9049
FILETAGE PARTIEL

Tête fraisée bombée avec entraînement Pozidriv

VIS À BOIS
RÉFÉRENCE 9049
FILETAGE COMPLET

Tête fraisée bombée avec entraînement Pozidriv

SP-SUPER DRILL

Idéale pour les vissages en extérieur, comme par exemple coffrages, clôtures, balcons, passerelles, équipements de jeu, façades et terrasses. La vis ultra performante tant en ce qui concerne les forces de traction que la tenue.
Perce également les tôles métalliques souples à paroi mince, p. ex. l'aluminium, jusqu'à 2 mm d'épaisseur.

Référence 9040
Matériau : A2

ETA - 11/0283

CARACTÉRISTIQUES :

Tête renforcée
Tige stabilisée
Filetage saillant
Revêtement glissant spécial
Nervures de fraisage sous la tête
Entraînement TX à six lobes internes

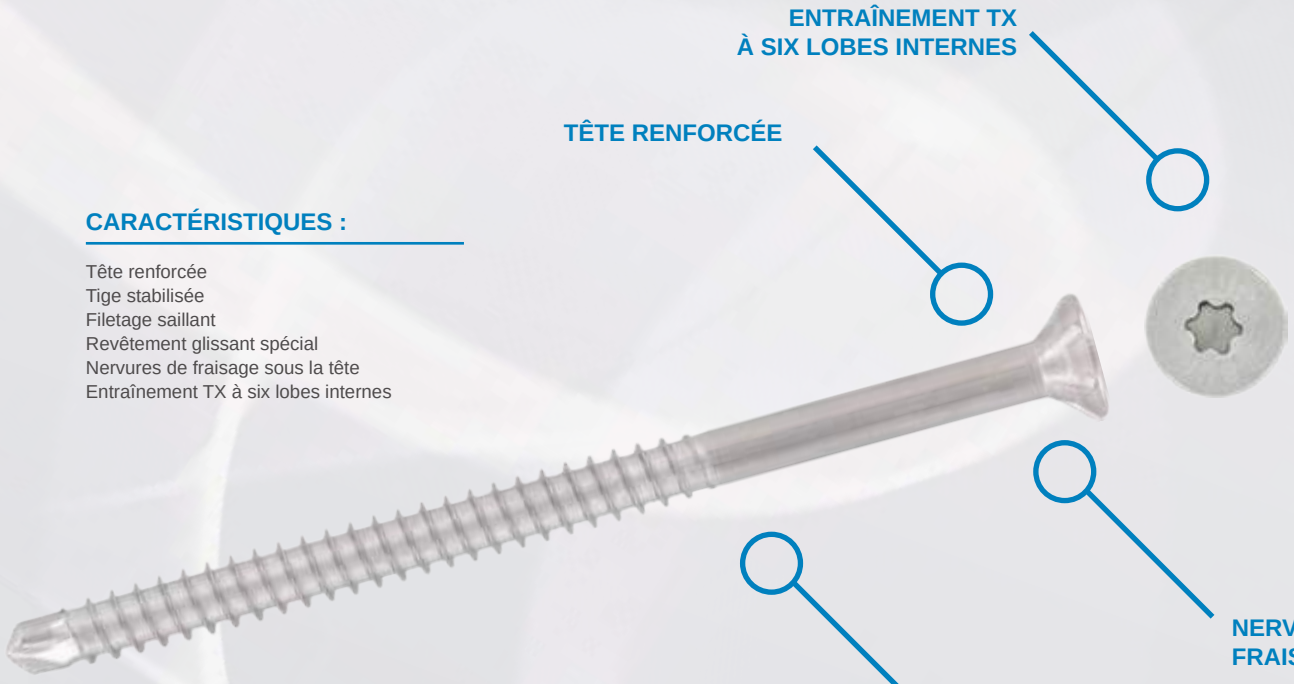

AVANTAGES :

Pas de préperçage
Un préperçage n'est pas nécessaire dans la plupart des bois durs. Nous recommandons toutefois de toujours faire des essais dans les bois durs en raison de la diversité des propriétés de ceux-ci.

Pas de fissures
Grâce à la pointe de perçage qui prévient les contraintes dans le bois et, de ce fait, la formation de fissures.

Pas d'arrachage de vis
La tige stabilisée et la géométrie de filetage saillante permettent d'exclure pratiquement tout arrachage de vis même dans les bois durs.

Revêtement glissant spéc.
Garantit des faibles couples de vissage et, de ce fait, réduit les efforts.

Très beau design
Les six nervures de fraisage situées sous la tête garantissent un enfoncement facile et propre de la vis à bois Super-Drill.

Entraînement sans vacillement
L'entraînement TX à six lobes internes permet un vissage simple et en toute sécurité, depuis le placement de la vis jusqu'à son enfoncement, ainsi qu'un vissage sans « effet de rejet » des outils.

SP-DRILL

Idéale pour les vissages classiques en extérieur, comme par exemple coffrages, clôtures, balcons, passerelles, façades.

Optimale pour les vissages dans les bois tendres sans préperçage.

Référence 9044
Matériau : A2

ETA - 11/0283

CARACTÉRISTIQUES :

Pointe de perçage
Revêtement glissant
Nervures de fraisage sous la tête
Entraînement TX à six lobes internes

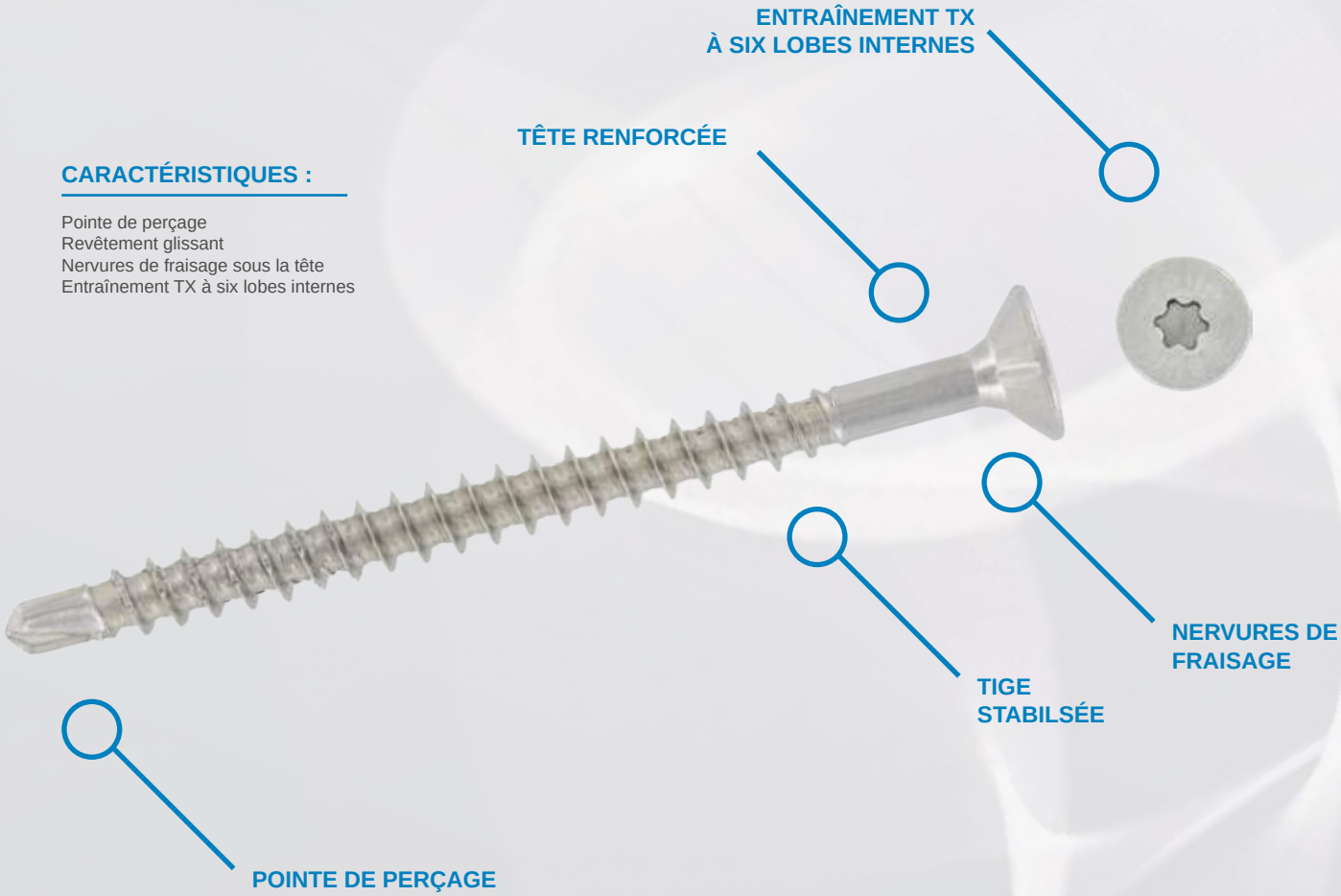

AVANTAGES :

Entraînement sans vacillement
L'entraînement sans vacillement TX à denture intérieure permet un vissage en toute sécurité, depuis le placement de la vis jusqu'à son enfoncement.

Pas de fissures
Grâce à la pointe de perçage qui prévient les contraintes dans le bois et, de ce fait, la formation de fissures.

Pas de préperçage
Le préperçage devient inutile. Nous recommandons néanmoins de toujours faire un essai préalable.

VIS À BOIS À TÊTE PLATE

Idéale pour les vissages en extérieur, comme par exemple panneaux solaires, abris de voitures, balcons, passerelles, équipements de jeu, maisons préfabriquées et tous les composants porteurs.
Vissage sûr et propre - La vis à bois avec tête plate renforcée, encoche et entraînement TX à six lobes internes

Référence 904720
Matériau : A2

ETA - 11/0283

CARACTÉRISTIQUES :

Filetage partiel
Vis à bois à tête plate
Tête plate ø 15 mm / ø 20 mm
Pointe CUT
Revêtement glissant spécial
Entraînement TX à six lobes internes

TÊTE PLATE TX

ENCOCHE

AVANTAGES :

Sécurité élevée
Le niveau élevé des valeurs de passage de la tête réduit de 50 % le nombre de vis requises par rapport à la tête fraisée.

Pas de fissures
Grâce à l'encoche dans l'entame du filetage qui prévient les contraintes dans le bois et, de ce fait, la formation de fissures.

Revêtement glissant spéc.
Garantit des faibles couples de vissage et, de ce fait, réduit les efforts.

EXEMPLE D'APPLICATION

VIS DE PLANCHER TX

Diamètre optimal pour les vissages périphériques dans les planchers.
Fixation de coffrages et de revêtements de sols.
Pour les vissages de baguettes décoratives et de raccordement.

Référence 904120
Matériau : A2

CE 13
EN 14592:2008

CARACTÉRISTIQUES :

Tête décorative 60°
6 nervures de fraisage sous la tête
Pointe de perçage
Entraînement TX à six lobes internes

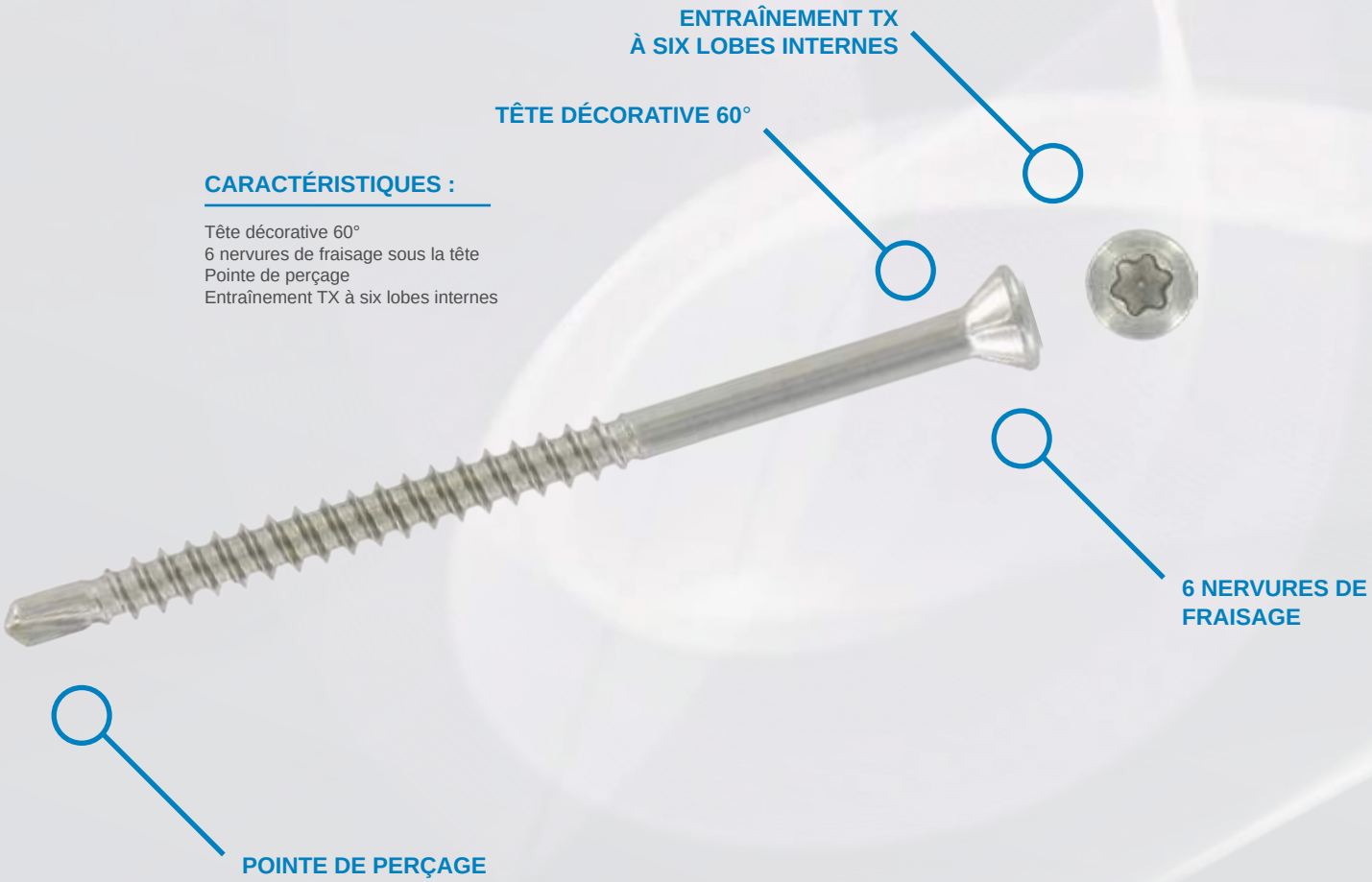

AVANTAGES :

Pas de préperçage
Un préperçage n'est pas nécessaire même dans la plupart des bois durs. Nous recommandons toutefois de toujours faire des essais dans les bois durs en raison de la diversité des propriétés de ceux-ci.

Pas de fissures
Grâce à la pointe de perçage qui prévient les contraintes dans le bois et, de ce fait, la formation de fissures.

Très beau design
La tête décorative et les nervures de fraisage garantissent un très beau design.

Entraînement sans vacillement
L'entraînement TX à six lobes internes permet un vissage en toute sécurité, depuis le placement de la vis jusqu'à son enfoncement.

QUADRA-SPEED TX

Vis à bois Quadra-Speed à tête fraisée et encoche

Idéales pour toutes les entreprises de transformation du bois (charpenterie, construction en bois, construction de façades), pour les professionnels du bois. Pour les raccords d'angle dans les panneaux d'agglomérés, les panneaux MDF et le bois massif, pour les vissages très près du bord. Fixation de ferrures dans la construction de fenêtres en bois, coffrage de façades et balustrades de balcon.

CE 13
EN 14592:2008

Référence 9042
Matériau : A4

CARACTÉRISTIQUES :

Filetage carré révolutionnaire
Encoche
Entraînement TX à six lobes internes
Tenue sûre pendant de longues années
Nervures de fraisage sous la tête

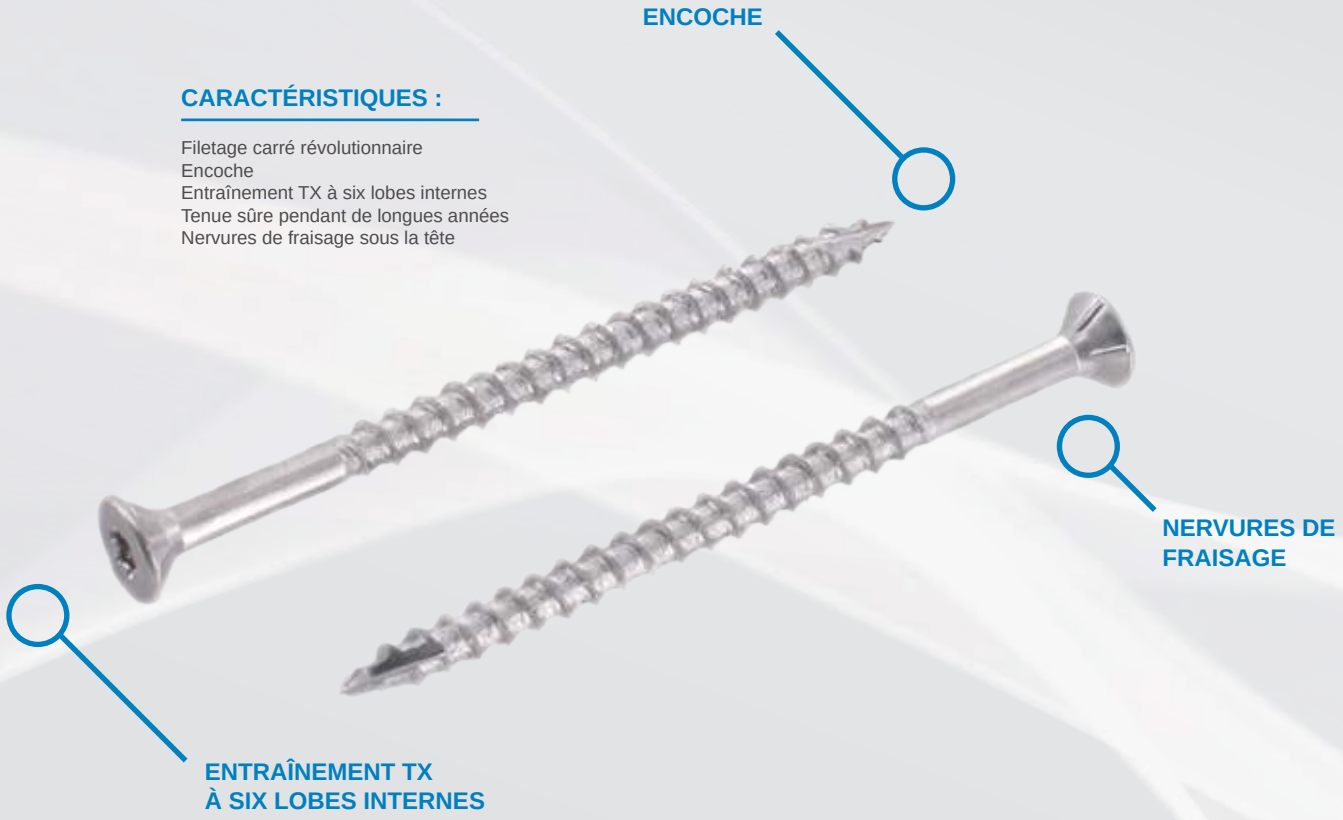

AVANTAGES :

Pas de préperçage
Le préperçage devient inutile. Nous recommandons néanmoins de toujours faire un essai préalable.

Pas de fissures
La pointe Cut garantit un positionnement précis sans fissures.

Pas de changement de couleur
L'acier inoxydable anti-acide empêche le changement de couleur dans le bois et sur les têtes de vis.

Fixation rapide
Vissage rapide grâce au filetage carré révolutionnaire qui permet des couples de vissage optimaux. Le tout pour des travaux de façade rapides et en toute sécurité.

Pas de corrosion de la vis
L'acier inoxydable A4 prévient la corrosion de la vis due à des saignements (acide tannique) du bois.

Très beau design
La tête décorative et les nervures de fraisage garantissent un très beau design.

Entraînement sans vacillement
L'entraînement TX à six lobes internes permet un vissage en toute sécurité, depuis le placement de la vis jusqu'à son enfoncement.

T-DRILL TX

Acier inoxydable martensitique de classe C1
1.4006

Vis à terrasse T-Drill à tête fraisée bombée, encoche

Idéales pour toutes les entreprises de transformation du bois (charpenteries, construction en bois) ainsi que tous les jardiniers et paysagistes pour la fixation des bois de terrasse et des passerelles d'embarquement. Une solution idéale également dans les bois durs tels que le bangkirai, le massaranduba, etc.

Référence 9043
Matériau : 1.4006/C1

CE 13
EN 14592:2008

CARACTÉRISTIQUES :

Tête renforcée
Nervures coupantes
Tige stabilisée
Nouvelle disposition des flancs de filetage
Encoche
Nervures de fraisage sous la tête
Entraînement TX à six lobes internes
Acier inoxydable martensitique trempé (1.4006)
Revêtement glissant spécial

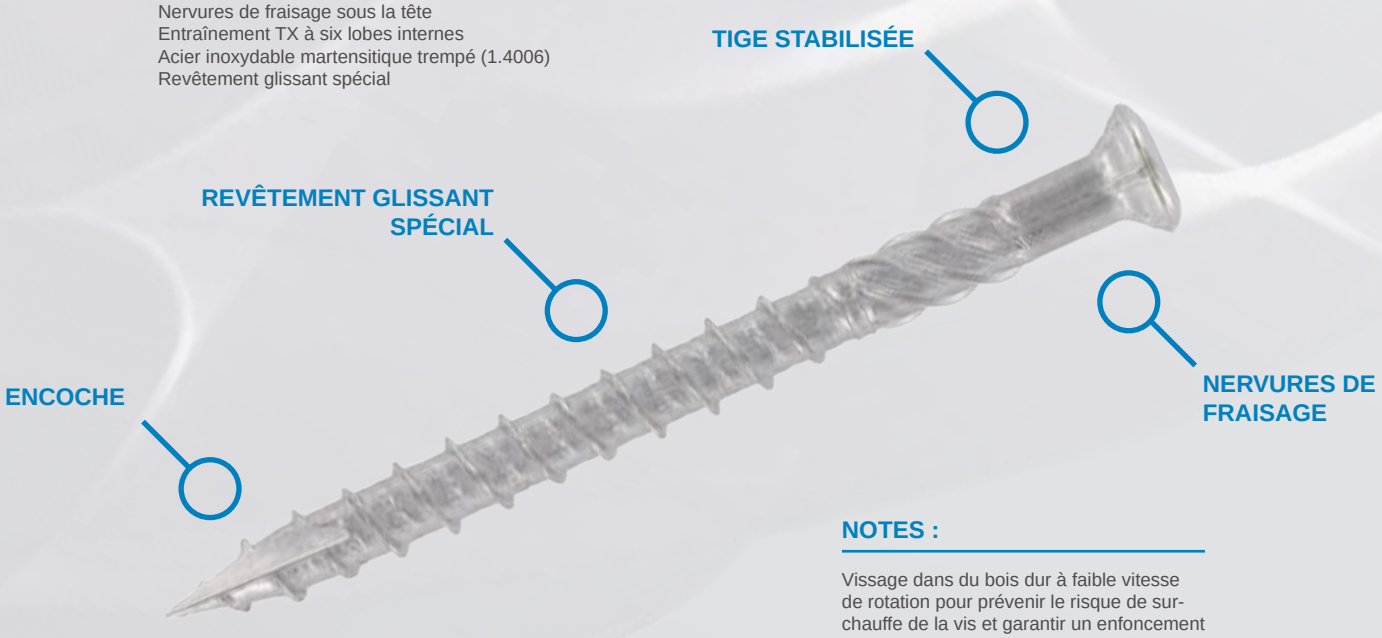

NOTES :

Vissage dans du bois dur à faible vitesse de rotation pour prévenir le risque de surchauffe de la vis et garantir un enfoncement propre de la vis.

Dans le cas de bois difficiles, nous recommandons de percer au préalable le composant à fixer (Ø de la vis = Ø diamètre de perçage).

AVANTAGES :

Nervures coupantes
Les nervures coupantes garantissent des couples de vissage faibles même dans les pièces de fixation hautes.

Pas de préperçage
Le préperçage devient inutile. Nous recommandons néanmoins de toujours faire un essai préalable.

Pas de fissures
La pointe Cut garantit un positionnement précis dans le bois dur sans fissures.

Entraînement sans vacillement
L'entraînement TX à six lobes internes permet un vissage en toute sécurité, depuis le placement de la vis jusqu'à son enfoncement. Flancs de filetage innovants - La vis à sensation

Très beau design
Les nervures de fraisage situées sous la tête garantissent un enfoncement facile et propre de la vis à bois T-Drill

SK-DRILL TX

Vis à terrasse à tête fraisée SK-DRILL, encoche

Idéale pour le vissage de bois de terrasse sur les sous-constructions en bois, en particulier en Scandinavie.

Référence 9142
Matériau : A2/A4

CE 13
EN 14592:2008

CARACTÉRISTIQUES :

Tête fraisée 80°
Nervures de fraisage sous la tête
Encoche
Filetage grossier
Filetage raccourci

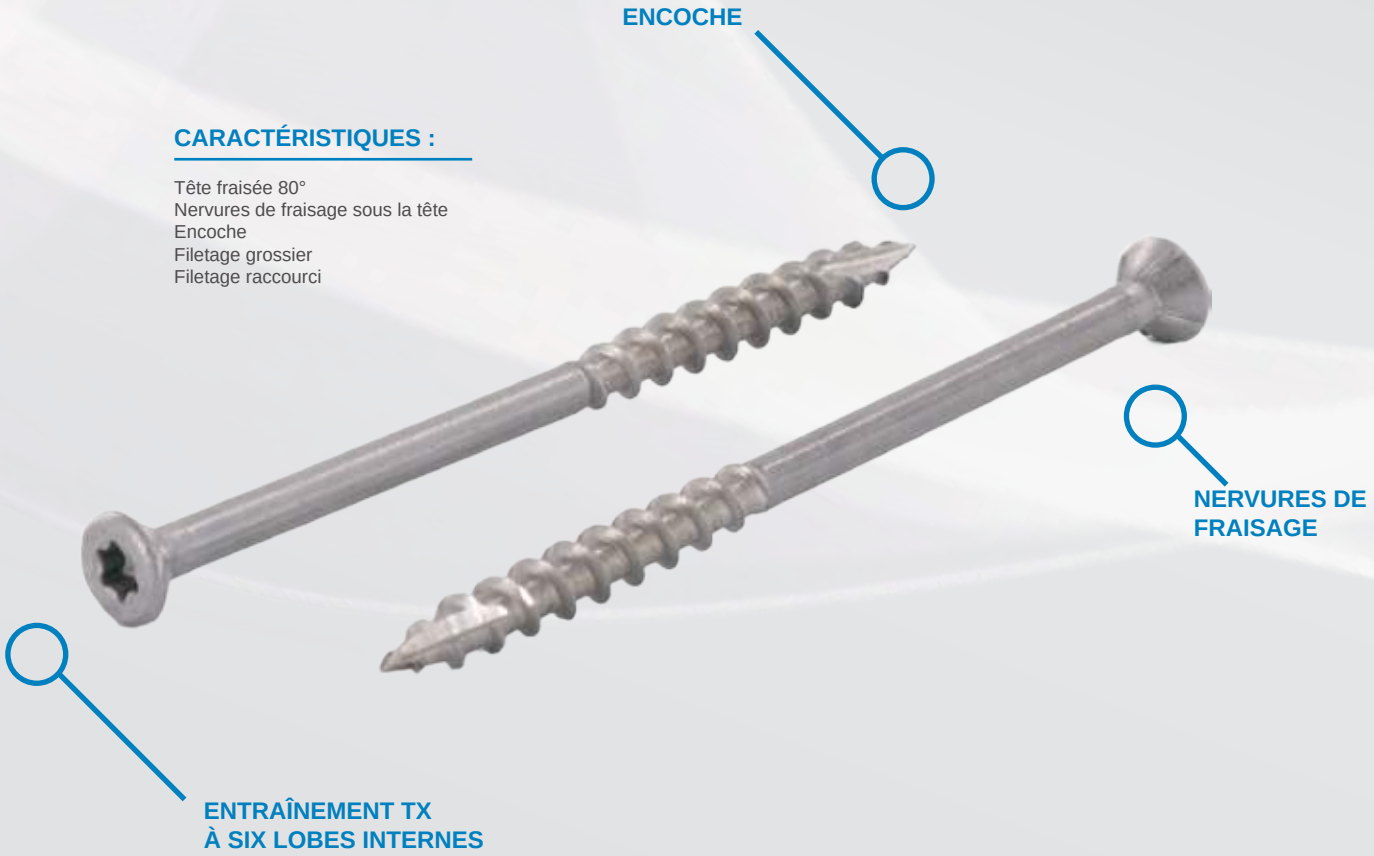

AVANTAGES :

Pas de fissures
Grâce à l'encoche dans l'entame du filetage qui prévient les contraintes dans le bois et, de ce fait, la formation de fissures.

Pas de préperçage
Le préperçage devient inutile. Nous recommandons néanmoins de toujours faire un essai préalable.

Pas de changement de couleur
L'acier inoxydable anti-acide empêche le changement de couleur dans le bois et sur les têtes de vis.

Entraînement sans vacillement
L'entraînement sans vacillement TX à denture intérieure permet un vissage en toute sécurité, depuis le placement de la vis jusqu'à son enfoncement.

Très beau design
Les quatre nervures de fraisage situées sous la tête garantissent un enfoncement facile et propre de la vis SK-Drill.

TBS-DRILL SEKO TX

La vis à terrasse à encoche, petite tête fraisée et filetage support supplémentaire sous la tête.

Idéale pour toutes les entreprises de transformation du bois (charpenteries, construction en bois) ainsi que tous les jardiniers et paysagistes pour la fixation de planches de terrasse et de passerelles d'embarquement. Une solution idéale également dans les bois durs tels que le bangkirai, le massaranduba etc.

CE 13
EN 14592:2008

Référence 9143
Matériau : A2

CARACTÉRISTIQUES :

Petite tête fraisée (Ø 7,5 mm seulement)
Filetage supplémentaire sous la tête
Tige stabilisée
Pointe Cut
Nervures de fraisage sous la tête
Entraînement TX à six lobes internes

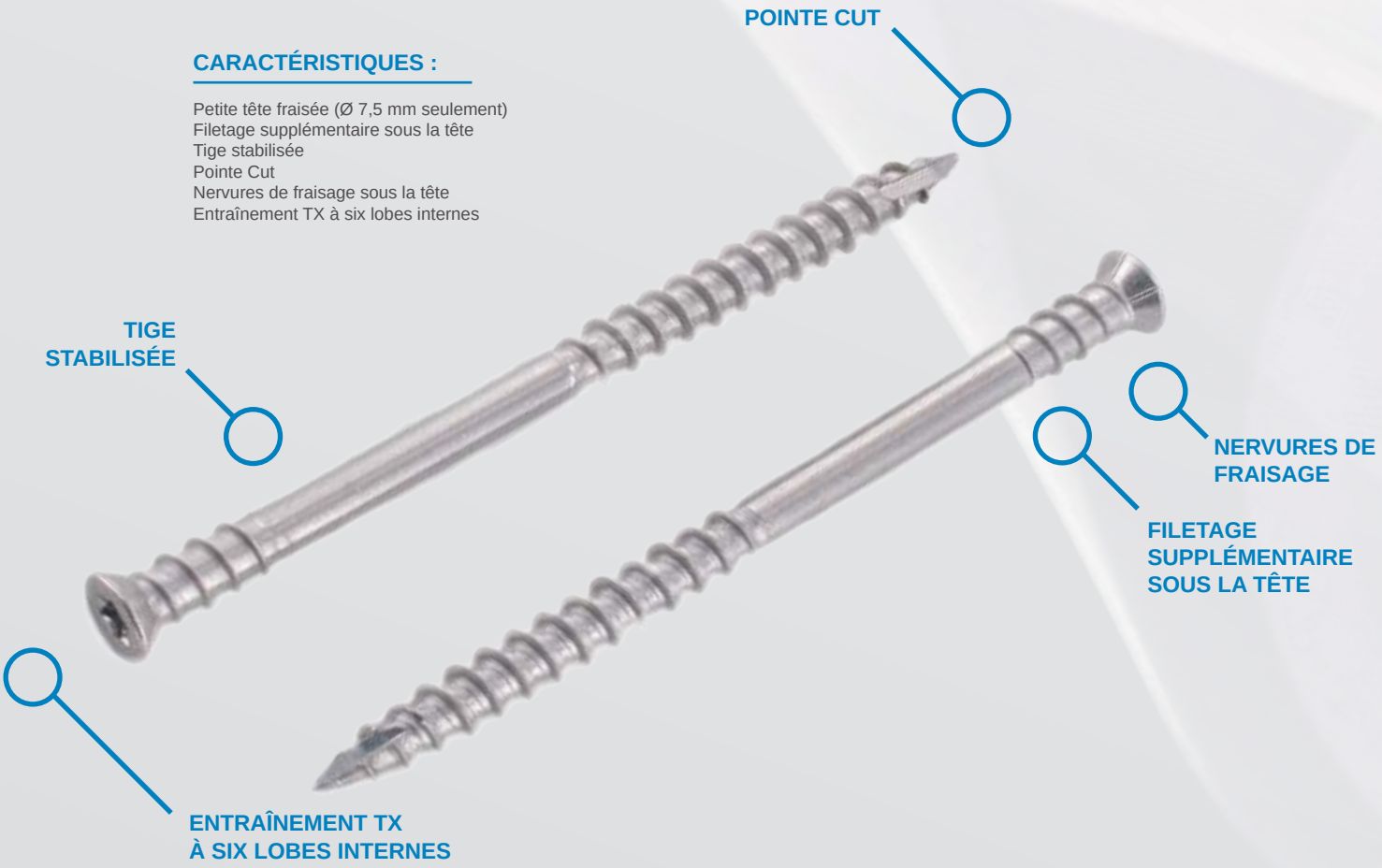

AVANTAGES :

Pas de préperçage
Le préperçage devient inutile. Nous recommandons néanmoins de toujours faire un essai préalable.

Pas de fissures
La pointe Cut garantit un positionnement précis dans le bois dur sans fissures.

Entraînement sans vacillement
L'entraînement sans vacillement TX à denture intérieure permet un vissage en toute sécurité, depuis le placement de la vis jusqu'à son enfoncement.

Très beau design
Le filetage support supplémentaire situé sous la tête et les nervures de fraisage garantissent un enfoncement facile et propre de la vis à bois TBS-Drill

VIS À BOIS À TÊTE DÉCORATIVE

Acier inoxydable martensitique de classe C1
1.4006

Vis à bois à tête décorative avec pointe de perçage et nervures coupantes

Idéales pour toutes les entreprises de transformation du bois (charpenteries, construction en bois) ainsi que tous les jardiniers et paysagistes pour la fixation des bois de terrasse et des passerelles d'embarquement. Une solution idéale également dans les bois durs tels que le bangkirai, le massaranduba, etc.

Référence 9241
Matériau : 1.4006/C1

ETA - 11/0283

CARACTÉRISTIQUES :

Tête décorative 60°
Pointe de perçage
Nervures coupantes
Nervures de fraisage sous la tête
Entraînement TX à six lobes internes
Acier inoxydable martensitique trempé (1.4006)
Revêtement glissant spécial

AVANTAGES :

Nervures coupantes
Les nervures coupantes garantissent des couples de vissage faibles même dans les pièces de fixation hautes.

Pas de préperçage
Le préperçage devient inutile. Nous recommandons néanmoins de toujours faire un essai préalable.

Entraînement sans vacillement
L'entraînement TX à six lobes internes permet un vissage en toute sécurité, depuis le placement de la vis jusqu'à son enfoncement.

VIS À BOIS À TÊTE DÉCORATIVE

Acier inoxydable martensitique de classe C1
1.4006

Vis à bois à tête décorative avec encoche et nervures coupantes

Idéales pour toutes les entreprises de transformation du bois (charpenteries, construction en bois) ainsi que tous les jardiniers et paysagistes pour la fixation des bois de terrasse et des passerelles d'embarquement. Une solution idéale également dans les bois durs tels que le bangkirai, le massaranduba, etc.

Référence 9242
Matériau : 1.4006/C1

ETA - 11/0283

CARACTÉRISTIQUES :

Tête décorative 60°
Pointe Cut
Nervures coupantes
Nervures de fraisage sous la tête
Entraînement TX à six lobes internes
Acier inoxydable martensitique trempé (1.4006)
Revêtement glissant spécial

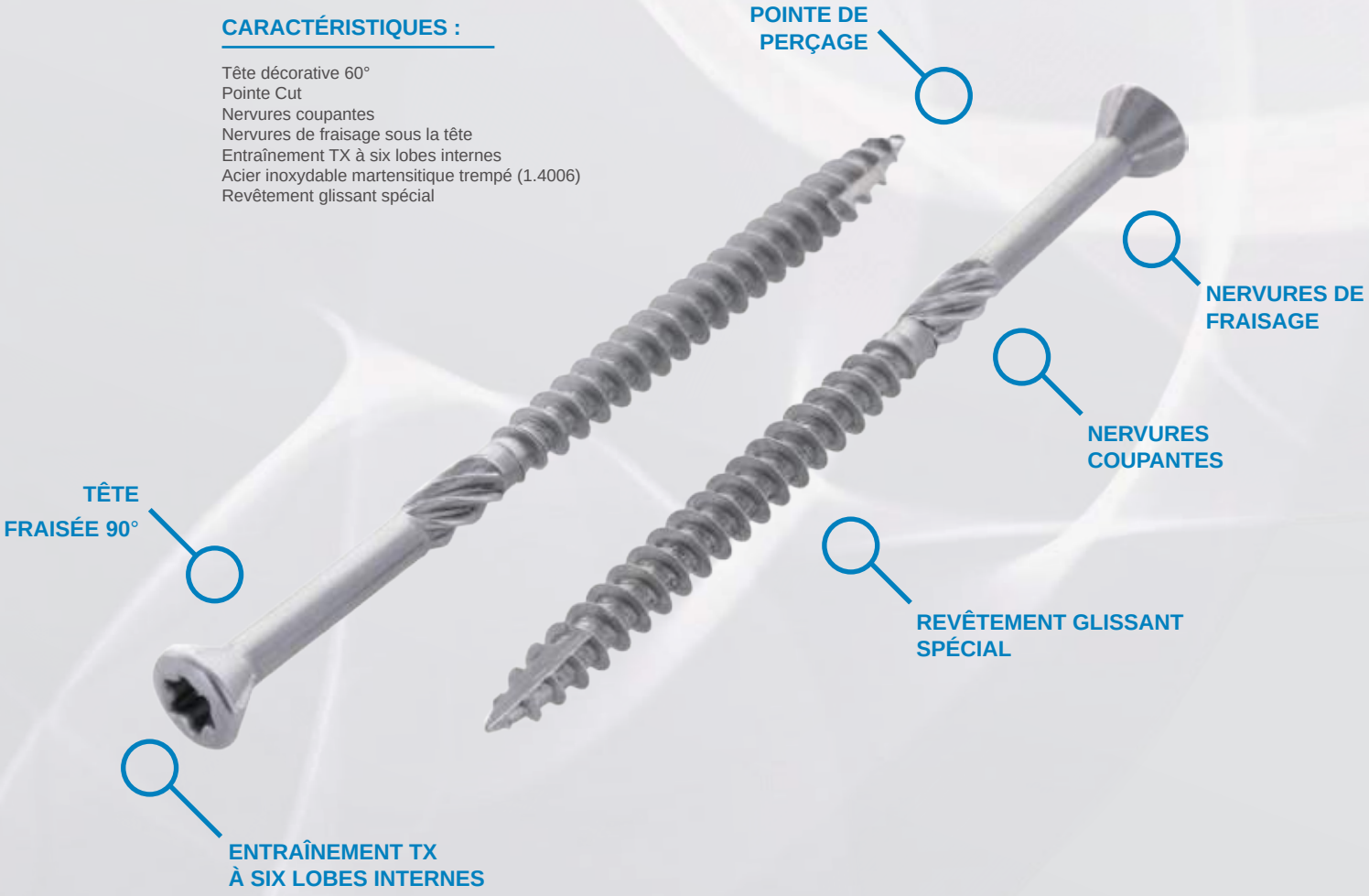

AVANTAGES :

Nervures coupantes
Les nervures coupantes garantissent des couples de vissage faibles même dans les pièces de fixation hautes.

Pas de préperçage
Le préperçage devient inutile. Nous recommandons néanmoins de toujours faire un essai préalable.

Entraînement sans vacillement
L'entraînement TX à six lobes internes permet un vissage en toute sécurité, depuis le placement de la vis jusqu'à son enfoncement.

Pas de fissures
dans le bois. La pointe Cut garantit un positionnement précis dans le bois dur sans fissures.

TÊTE CYLINDRIQUE TBS-DRILL TX

Vis à terrasse TBS-Drill, tête cyl. avec filetage sous la tête

Idéales pour toutes les entreprises de transformation du bois (charpenteries, construction en bois) ainsi que tous les jardiniers et paysagistes pour la fixation des bois de terrasse et des passerelles d'embarquement. Une solution idéale également dans les bois durs tels que le bangkirai, le massaranduba, etc.

Référence 9243
Matériau : A4

CE 13
EN 14592:2008

CARACTÉRISTIQUES :

Tête cylindrique
Filetage sous la tête
Pointe standard
Entraînement TX à six lobes internes
Revêtement glissant spécial

AVANTAGES :

Entraînement sans vacillement
L'entraînement TX à six lobes internes permet un vissage en toute sécurité, depuis le placement de la vis jusqu'à son enfoncement.

Tête cylindrique
La tête cylindrique à petite tête fraisée permet de tirer les fibres de bois dans le matériau. Le résultat en est un revêtement optimal pour pieds nus.

Filetage sous la tête
Cette vis à terrasse fixe le bois par le filetage sous la tête et empêche ainsi un déplacement.

SP-DRILL TX

Acier inoxydable martensitique de classe C1
1.4006

Vis à bois à tête fraisée avec pointe de perçage

Idéales pour toutes les entreprises de transformation du bois (charpenteries, construction en bois) ainsi que tous les jardiniers et paysagistes pour le raccordement de constructions en bois. Elle est également idéale dans la construction de façades, p. ex. pour les revêtements muraux ou les coffrages de plafond.

ETA - 11/0283

Référence 9244
Matériau : 1.4006/C1

CARACTÉRISTIQUES :

Tête fraisée 90°
Pointe de perçage
Nervures de fraisage sous la tête
Entraînement TX à six lobes internes
Acier inoxydable martensitique trempé (1.4006)
Revêtement glissant spécial

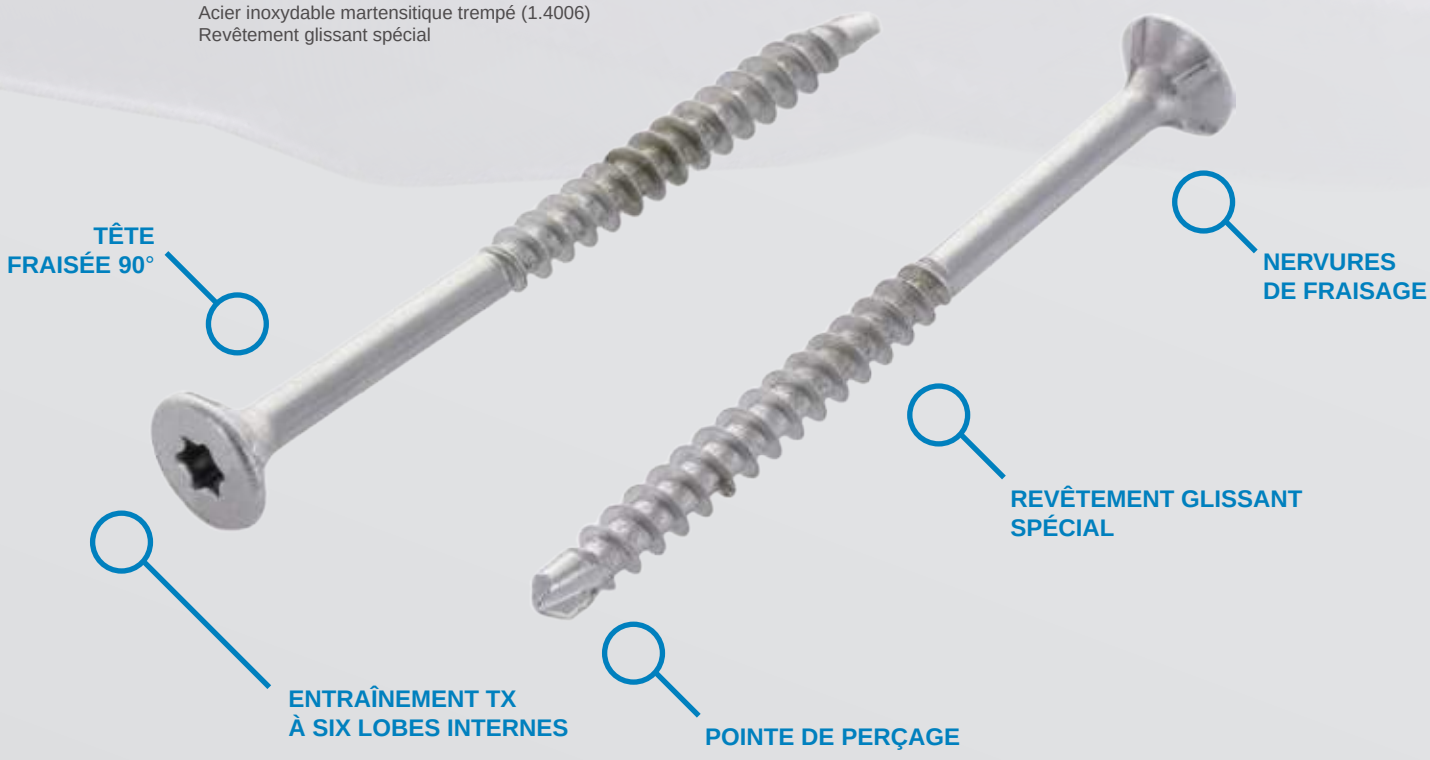

AVANTAGES :

Pas de préperçage
Le préperçage devient inutile. Nous recommandons néanmoins de toujours faire un essai préalable.

Entraînement sans vacillement
L'entraînement TX à six lobes internes permet un vissage en toute sécurité, depuis le placement de la vis jusqu'à son enfoncement.

TBS-DRILL TX

Acier inoxydable martensitique de classe C1
1.4006

Vis à terrasse TBS - Drill à tête cylindrique et encoche

Idéales pour toutes les entreprises de transformation du bois (charpenteries, construction en bois) ainsi que tous les jardiniers et paysagistes pour la fixation des bois de terrasse et des passerelles d'embarquement. Une solution idéale également dans les bois durs tels que le bangkirai, le massaranduba, etc.

Référence 9245
Matériau : 1.4006/C1

CE 13
EN 14592:2008

CARACTÉRISTIQUES :

Tête cylindrique
Nervures coupantes
Pointe Cut
Entraînement TX à six lobes internes
Acier inoxydable martensitique trempé (1.4006)
Revêtement glissant spécial

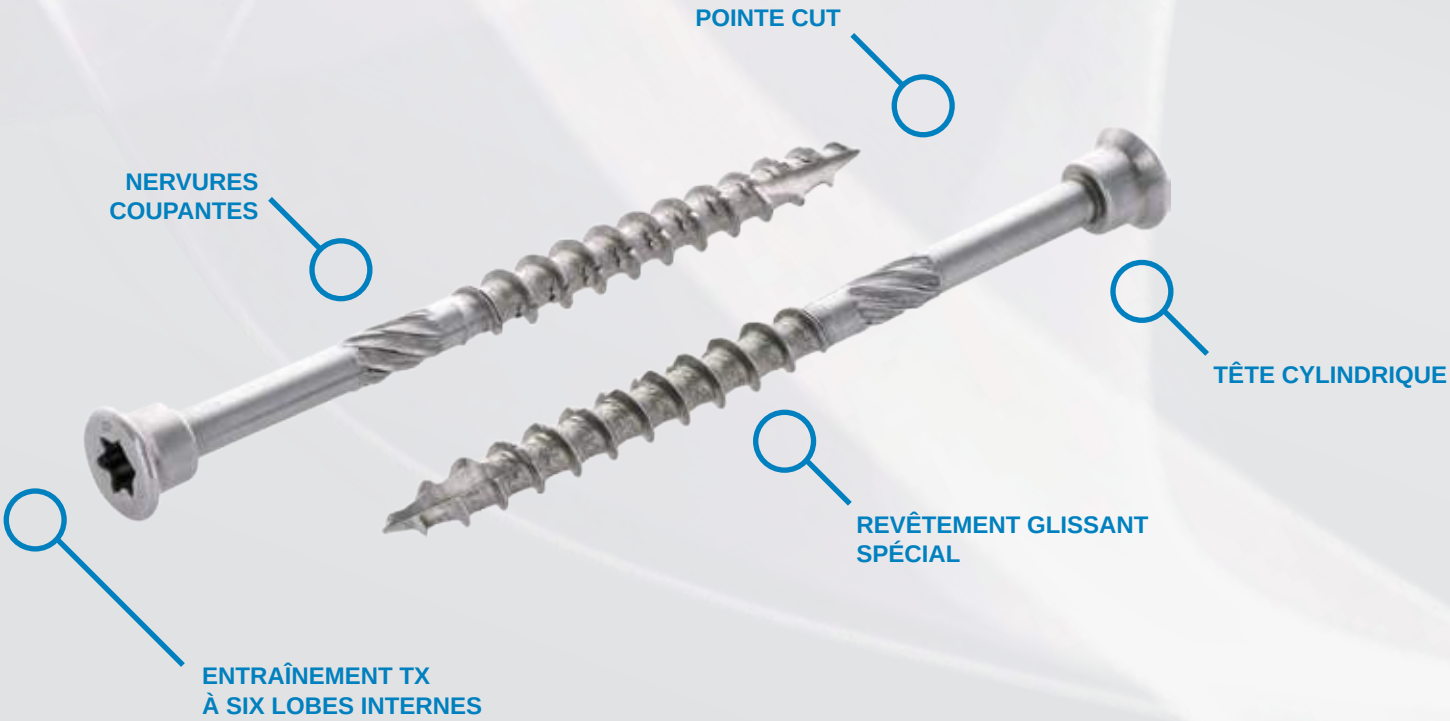

AVANTAGES :

Nervures coupantes
Les nervures coupantes garantissent des couples de vissage faibles même dans les pièces de fixation hautes.

Pas de préperçage
Le préperçage devient inutile. Nous recommandons néanmoins de toujours faire un essai préalable.

Pas de fissures
La pointe Cut garantit un positionnement précis dans le bois dur sans fissures.

Entraînement sans vacillement
L'entraînement TX à six lobes internes permet un vissage en toute sécurité, depuis le placement de la vis jusqu'à son enfoncement.

Tête cylindrique
La tête cylindrique à petite tête fraisée permet de tirer les fibres de bois dans le matériau. Le résultat en est un revêtement optimal pour pieds nus.

NOS **AGRÉMENTS** GARANTISSANT VOTRE **SÉCURITÉ**

VIS POUR FAÇADE

La fixation de tôles profilées et de fibrociment sur les sous-constructions en bois, en acier et en aluminium

Forme A (avec pointe) / Forme BZ (avec tenon)

Référence 9057 (rondelle d'étanchéité Ø 16 mm)
Référence 9059 (Ø rondelle d'étanchéité 19 mm)
Référence 9098 (Ø rondelle d'étanchéité 22 mm)
Matériau : A2

ETA - 12/0086
ETA - 13/0178

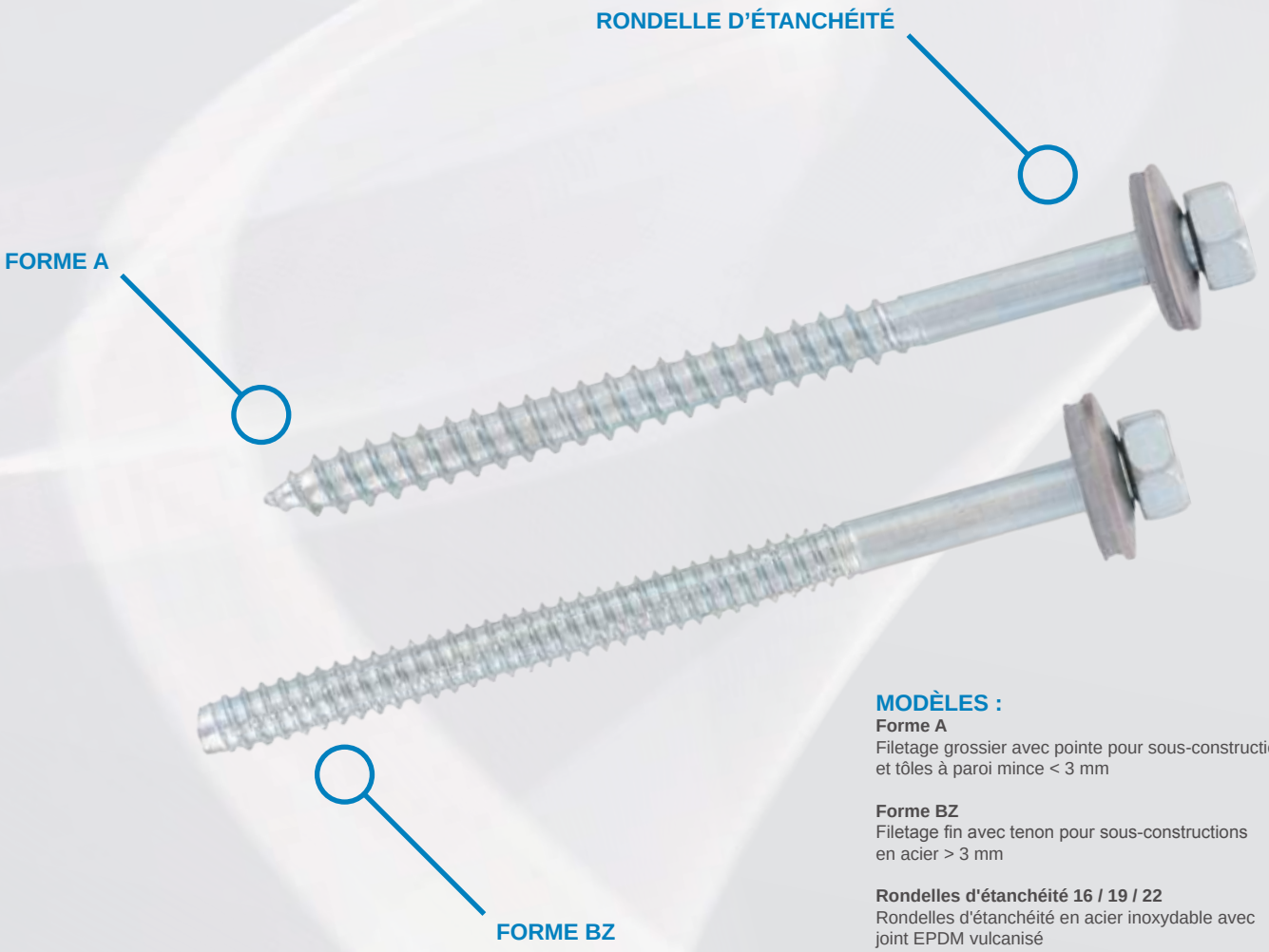

MODÈLES :

Forme A
Filetage grossier avec pointe pour sous-constructions en bois et tôles à paroi mince < 3 mm

Forme BZ
Filetage fin avec tenon pour sous-constructions en acier > 3 mm

Rondelles d'étanchéité 16 / 19 / 22
Rondelles d'étanchéité en acier inoxydable avec joint EPDM vulcanisé

AVANTAGES :

Agrément technique européen ETA 12/0086
Fixations pour composants dans le domaine de la construction métallique légère

Agrément technique européen ETA 13/0178
Vis autotaraudeuses pour la fixation d'éléments sandwich sur les sous-constructions en bois ou en acier

DIN 931 / DIN 933 / DIN 934

ISO 4014 / ISO 4017 / ISO 4032

Les vis et écrous classiques pour l'aciérie et la construction métallique.
Universels. Également disponibles comme matériel ADW

Référence 0931	ISO 4014
Référence 0933	ISO 4017
Référence 0934	ISO 4032

Matériau : matériau spécial A2/A4

DIN 931
ISO 4014

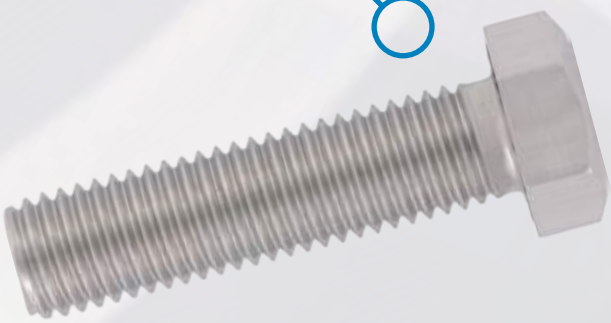

DIN 933
ISO 4017

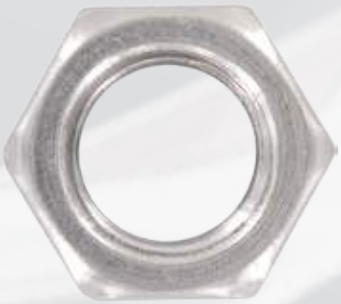

DIN 934
ISO 4032

VIS AUTOPERCEUSES BI-MÉTAL

Pour le vissage de tôles profilées en acier sur les sous-constructions en acier et de tôles profilées en aluminium et d'éléments sandwich sur les sous-constructions en aluminium ou en acier

Pour la fixation de tôles profilées et d'éléments sandwich dans la construction légère

Référence 9504 / 9604
Matériau : A2/A4

ETA - 12/0086
ETA - 13/0178

Sélectionner la vis

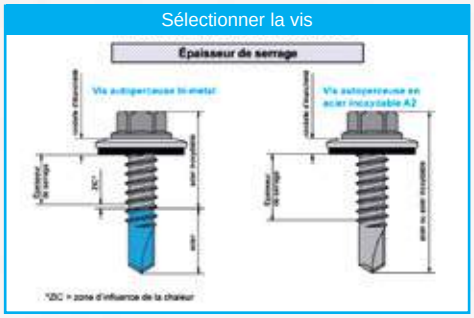

Désignation de l'article

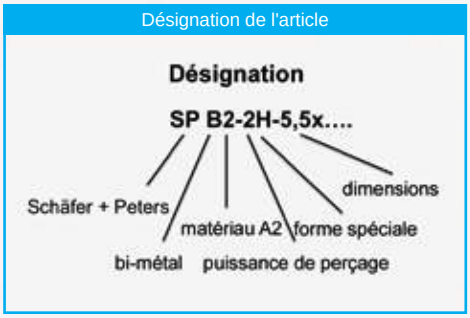

DESCRIPTION INDIVIDUELLE DES PRODUITS À LA PAGE 30 - 33

VIS AUTOPERCEUCES BI-MÉTAL

- SP-B2-2-6,0
- SP-B2-2H-5,5
- SP-B2-2-4,8
- SP-B2-2-6,3
- SP-B2-3-5,5
- SP-B2-6-5,5
- SP-B2-6-6,3
- SP-A2-6-5,5

ETA - 12/0086

ETA - 13/0178

VIS AUTOPERCEUSE BI-MÉTAL SP-B2-2-6,3

Avec pointe de perçage réduite pour les fixations dans la tôle d'acier

APPLICATION :
Pour les vissages dans la tôle en acier avec pointe de perçage réduite
PROPRIÉTÉS :
Bi-métal - Acier inoxydable A2 avec pointe de perçage trempée
Rondelle d'étanchéité en acier inoxydable avec joint EPDM vulcanisé
Rondelle d'étanchéité indémontable
Puissance de perçage :
composant I - de 0,63 mm - 2,0 mm
composant II - Sous-construction en acier 0,63 mm - 2,0 mm

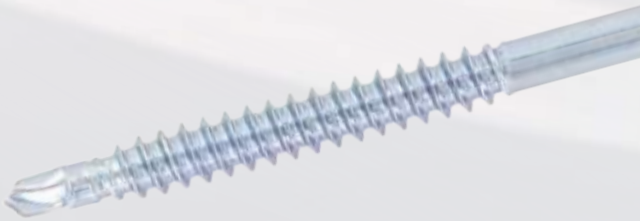

VIS AUTOPERCEUSE BI-MÉTAL SP-B2-2H-5,5

Pour les vissages de couturage de tôles profilées en acier et en aluminium

APPLICATION :
Pour les vissages de couturage de tôles profilées en acier et en aluminium
PROPRIÉTÉS :
Bi-métal - Acier inoxydable A2 avec pointe de perçage trempée
Avec coupe arrière sous la tête de vis pour les vissages superposés longitudinaux
Rondelle d'étanchéité en acier inoxydable avec joint EPDM vulcanisé
Rondelle d'étanchéité indémontable
Puissance de perçage : TI + TII ….1,25 mm + 1,25 mm

ACIER INOXYDABLE A2 - VIS AUTOPERCEUSE SP-A2-6-5,5

Pour les vissages de profilés en aluminium sur les constructions en aluminium

APPLICATION :
Pour les vissages de profilés en aluminium sur les constructions en aluminium ≤ 4 mm
PROPRIÉTÉS :
Acier inoxydable A2
Rondelle d'étanchéité en acier inoxydable avec joint EPDM vulcanisé
Rondelle d'étanchéité indémontable
Puissance de perçage : TI + TII ….2,0 mm + 4,0 mm

VIS AUTOPERCEUSE BI-MÉTAL SP-B2-2-6,0

Pour les tôles profilées avec ou sans isolation intermédiaire sur les sous-constructions en acier, en aluminium et en bois à paroi mince

APPLICATION :
Pour les tôles profilées avec ou sans isolation intermédiaire sur les sous-constructions en acier, en aluminium et en bois à paroi mince
PROPRIÉTÉS :
Bi-métal - Acier inoxydable A2 avec pointe de perçage trempée
Rondelle d'étanchéité en acier inoxydable avec joint EPDM vulcanisé
Rondelle d'étanchéité indémontable
Puissance de perçage : TI + TII ….1,0 mm + 1,0 mm

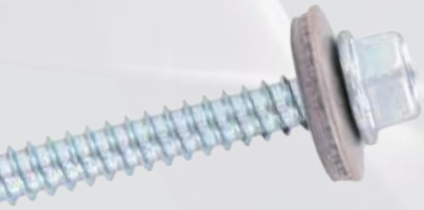

VIS AUTOPERCEUSE BI-MÉTAL SP-B2-3-5,5

Pour les vissages de tôles profilées en acier sur les sous-constructions en acier

APPLICATION :
Pour le vissage de tôles profilées en acier sur les sous-constructions en acier et de tôles profilées en aluminium sur les sous-constructions en aluminium ou en acier
PROPRIÉTÉS :
Bi-métal - Acier inoxydable A2 avec pointe de perçage trempée
Rondelle d'étanchéité en acier inoxydable avec joint EPDM vulcanisé
Rondelle d'étanchéité indémontable
Puissance de perçage : TI + TII ….1,0 mm + 2,5 mm

VIS AUTOPERCEUCES BI-MÉTAL

- SP-B2-2-6,0
- SP-B2-2H-5,5
- SP-B2-2-4,8
- SP-B2-2-6,3
- SP-B2-3-5,5
- SP-B2-6-5,5
- SP-B2-6-6,3
- SP-B2-12-5,5
- SP-A2-6-5,5

ETA - 12/0086

ETA - 13/0178

VIS AUTOPERCEUSE BI-MÉTAL SP-B2-6-6,3

Pour les vissages de tôles profilées en acier ou en aluminium sur les sous-constructions en acier

APPLICATION :

Pour les vissages de tôles profilées en acier sur les sous-constructions en acier 2,0 mm - 5,0 mm
et de tôles profilées en aluminium sur les sous-constructions en aluminium ou en acier 2,0 mm - 5,0 mm

PROPRIÉTÉS :

Bi-métal - Acier inoxydable A2 / A4 avec pointe de perçage trempée
Rondelle d'étanchéité en acier inoxydable avec joint EPDM vulcanisé
Rondelle d'étanchéité imperdable
Puissance de perçage : TI + TII ….1,0 + 5,0

VIS AUTOPERCEUSE BI-MÉTAL SP-B2-2-4,8

Avec pointe de perçage réduite pour les fixations dans la tôle d'acier

APPLICATION :
Pour les vissages dans la tôle en acier avec pointe de perçage réduite
PROPRIÉTÉS :
Bi-métal - Acier inoxydable A2 avec pointe de perçage trempée
Rondelle d'étanchéité en acier inoxydable avec joint EPDM vulcanisé
Rondelle d'étanchéité indémontable
Puissance de perçage :
composant I - de 0,63 mm - 2,0 mm
composant II - Sous-construction en acier 0,63 mm - 1,5 mm

VIS AUTOPERCEUSE BI-MÉTAL SP-B2-6-5,5

Pour les vissages de tôles profilées en acier ou en aluminium sur les sous-constructions en acier

APPLICATION :
Pour les vissages de tôles profilées en acier sur les sous-constructions en acier, ainsi que de tôles profilées en aluminium et d'éléments sandwich sur les sous-constructions en aluminium ou en acier
PROPRIÉTÉS :
Bi-métal - Acier inoxydable A2 avec pointe de perçage trempée
Rondelle d'étanchéité en acier inoxydable avec joint EPDM vulcanisé
Rondelle d'étanchéité indémontable
Puissance de perçage : TI + TII ….2,0 mm - 4,0 mm

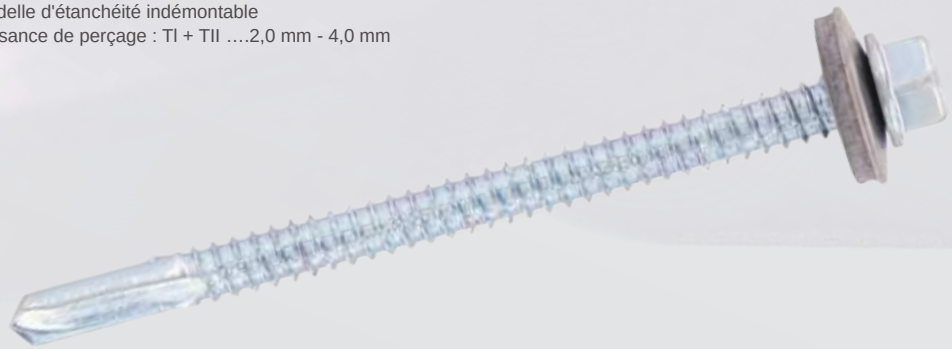

VIS AUTOPERCEUSE BI-MÉTAL SP-B2-12-5,5

Pour les vissages de tôles profilées en acier ou en aluminium sur les sous-constructions en acier

APPLICATION :
Pour les vissages de tôles profilées en acier sur les sous-constructions en acier 4,0 mm -12,0 mm
ainsi que de tôles profilées en aluminium et d'éléments sandwich sur les sous-constructions en aluminium ou en acier 4,0 mm -12,0 mm
PROPRIÉTÉS :
Bi-métal - Acier inoxydable A2 avec pointe de perçage trempée
Rondelle d'étanchéité en acier inoxydable avec joint EPDM vulcanisé
Rondelle d'étanchéité indémontable
Puissance de perçage : TI + TII ….2,0 mm + 10,0 mm

BOULON D'ANCRAGE

Idéal pour les vissages en extérieur de consoles, balustrades, étagères, façades, chemins de câbles, poutres en acier et grilles de fenêtres.

Pour le béton fissuré et non fissuré

Référence 9004
Matériau : A4

Feuerwider-
standsklasse
-geprüft-

ETA - 11/0196
Option 1

AVANTAGES :

- Plages de serrage variables
- Force portante maximale pour des empattements et des distances du bord extrêmement faibles
- Peut supporter une charge dans l'immédiat
- Gain de temps grâce au montage transversant

1

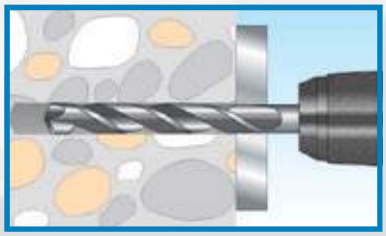

2

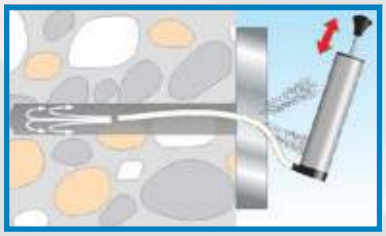

3

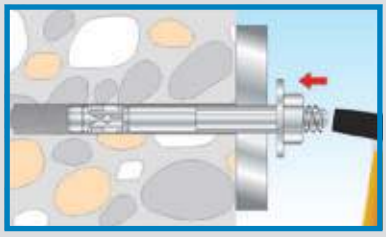

4

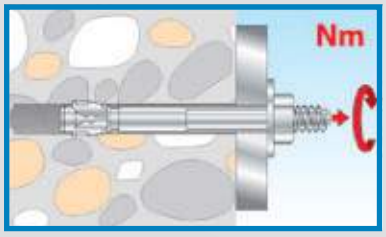

VIS À BÉTON BS

Idéale pour les vissages en extérieur, comme par exemple sous-constructions, construction de balustrades, de ponts ou de clôtures, panneaux, barrières et systèmes solaires.

Pour le béton fissuré et non fissuré
À concrétion carbure, six pans, tête fraisée et comme modèle à double filetage

Référence 9001
Matériau : A4

Brandschutz-
geprüft

Europäische Technische Zulassung - Option 1 für gerissenen Beton

ETA - 06/0124

VIS À BÉTON SIX PANS
Bel aspect avec les ouvertures connues

VIS À BÉTON À TÊTE FRAISÉE
S'enfonce proprement et à fleur du matériau

VIS À BÉTON À DOUBLE FILETAGE
Idéale pour le vissage grâce au filetage de raccordement métrique M12

CARACTÉRISTIQUES :

Résistance au feu contrôlée
Entraînement hexagonal / Entraînement TX
Acier inoxydable A4 / Au carbure de tungstène

AVANTAGES :

Bonne qualité
La géométrie de filetage optimale garantit de faibles couples de vissage et, de ce fait, réduit les efforts.

Filetage dans le béton - sans douilles

Faibles empattements et distances du bord

Économie
Réduction de 50 % du temps de travail grâce au montage direct.

VIS À DOUBLE FILETAGE

Pour la fixation d'installations photovoltaïques et solaires
sur les sous-constructions en bois
Différents modèles et compléments

Référence 9082
Matériau : A2

VIS À DOUBLE FILETAGE AVEC ÉCROUS À BRIDE ET JOINT EPDM

Avec entraînement hexagonal OUV7 (M10) et entraînement hexagonal OUV9 (M12),
entièrement assemblées avec DIN 6923, joint EPDM
Matériau : acier inoxydable A2

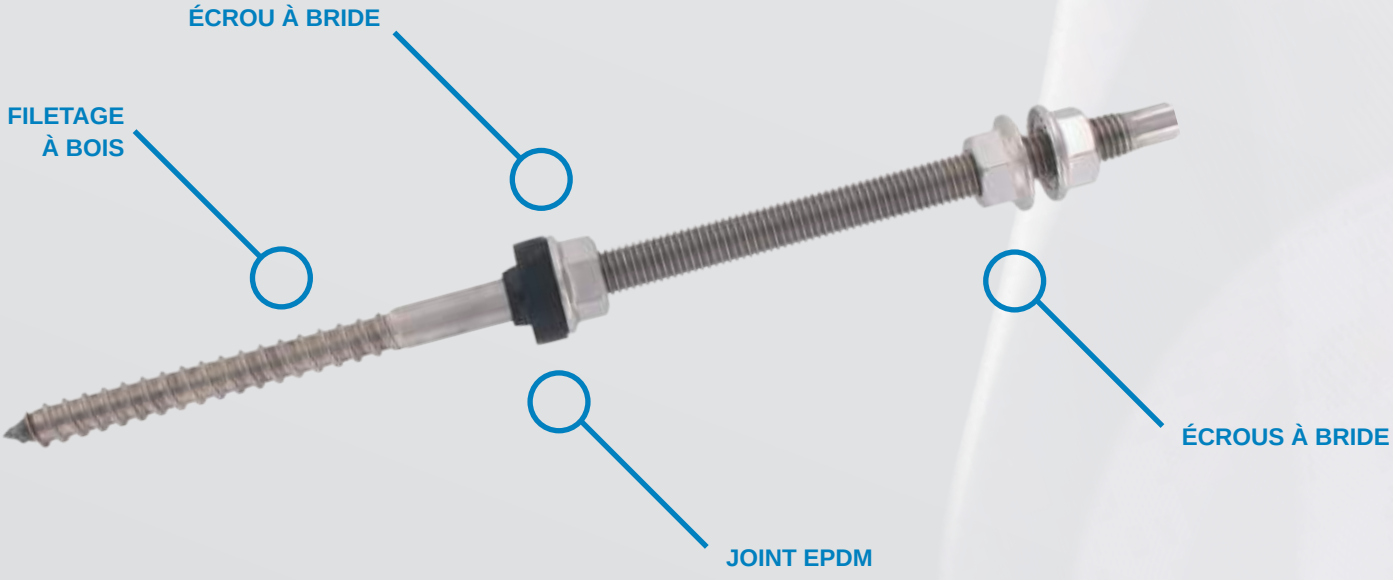

VIS À DOUBLE FILETAGE AVEC ÉCROUS ET JOINT EPDM ET RONDELLES PLATES

Avec entraînement hexagonal OUV7 (M10) et entraînement hexagonal OUV9 (M12), entièrement assemblées avec DIN 125, DIN 9021 (M10), DIN 934, joint EPDM
Matériau : acier inoxydable A2

VIS À DOUBLE FILETAGE AVEC ÉCROUS ET JOINT EPDM ET PLAQUE D'ADAPTATION

Avec entraînement hexagonal OUV7 (M10) et entraînement hexagonal OUV9 (M12), entièrement assemblées avec plaque d'adaptation 82x40x5, trou oblong 11 mm, DIN 6923, joint EPDM
Matériau : acier inoxydable A2

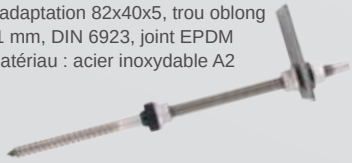

VIS À DOUBLE FILETAGE SIX PANS

Avec entraînement hexagonal OUV7 (M10) et entraînement hexagonal OUV9 (M12)
Matériau : acier inoxydable A2

FIXATIONS POUR PANNEAUX SOLAIRES TYPE A

Pour sous-constructions en bois

Type : forme A (avec pointe)
Matériau : acier inoxydable A2
Entraînement : six pans creux
Surface : revêtement glissant spécial
Application : fixation d'installations photovoltaïques et solaires

Référence 9182...84
Matériau : A2

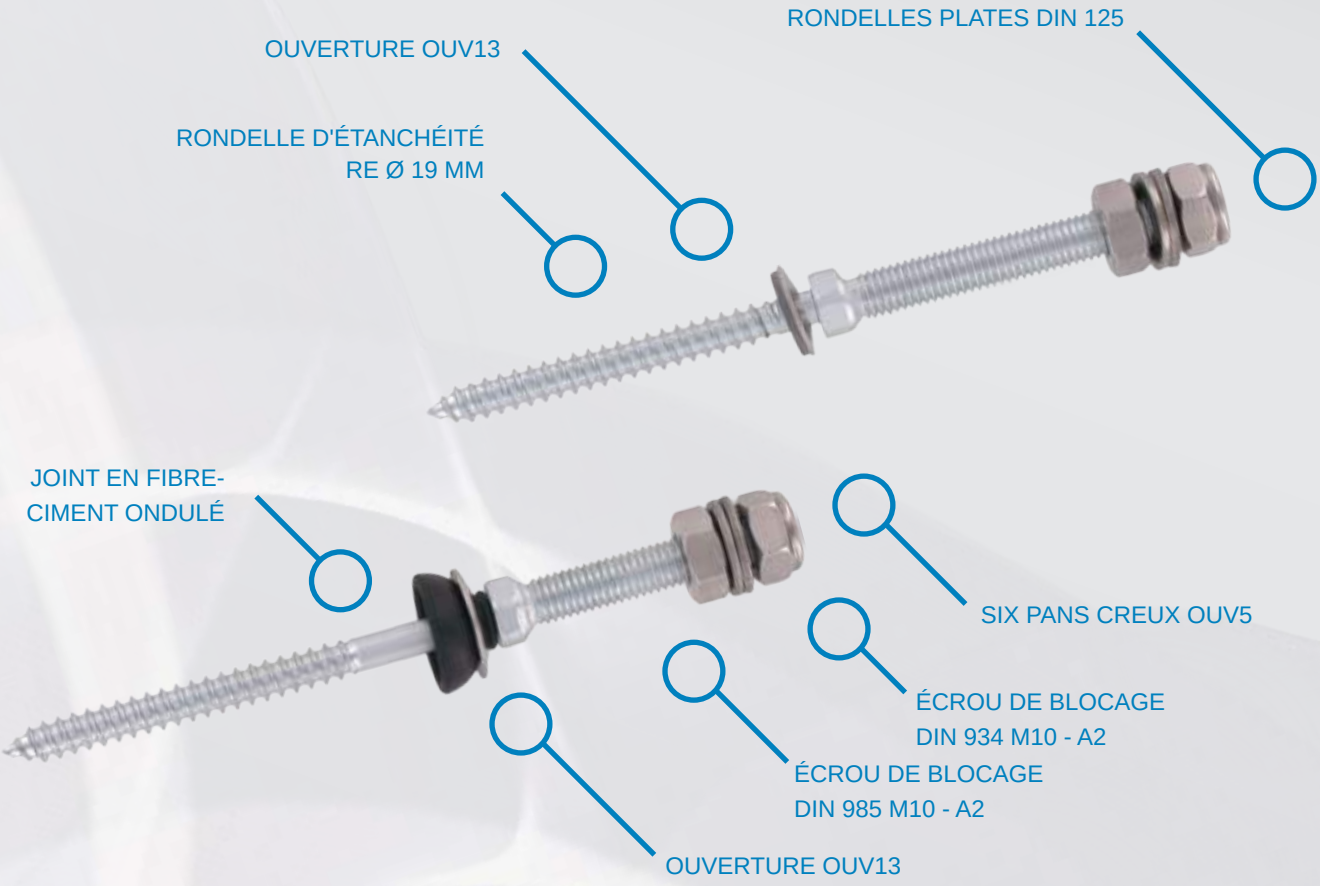

Fibre-ciment ondulé

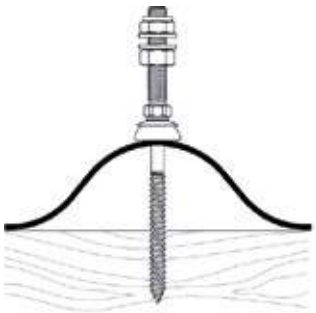

Profilé trapézoïdal et élément sandwich

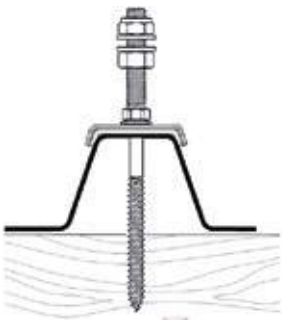

Profilé ondulé et élément sandwich

FIXATIONS POUR PANNEAUX SOLAIRES TYPE BZ

Pour sous-constructions en bois

Type : forme BZ (avec tenon)
Matériau : acier inoxydable A2
Entraînement : six pans creux
Surface : revêtement glissant spécial
Application : fixation d'installations photovoltaïques et solaires

Référence 9182...80
Matériau : A2

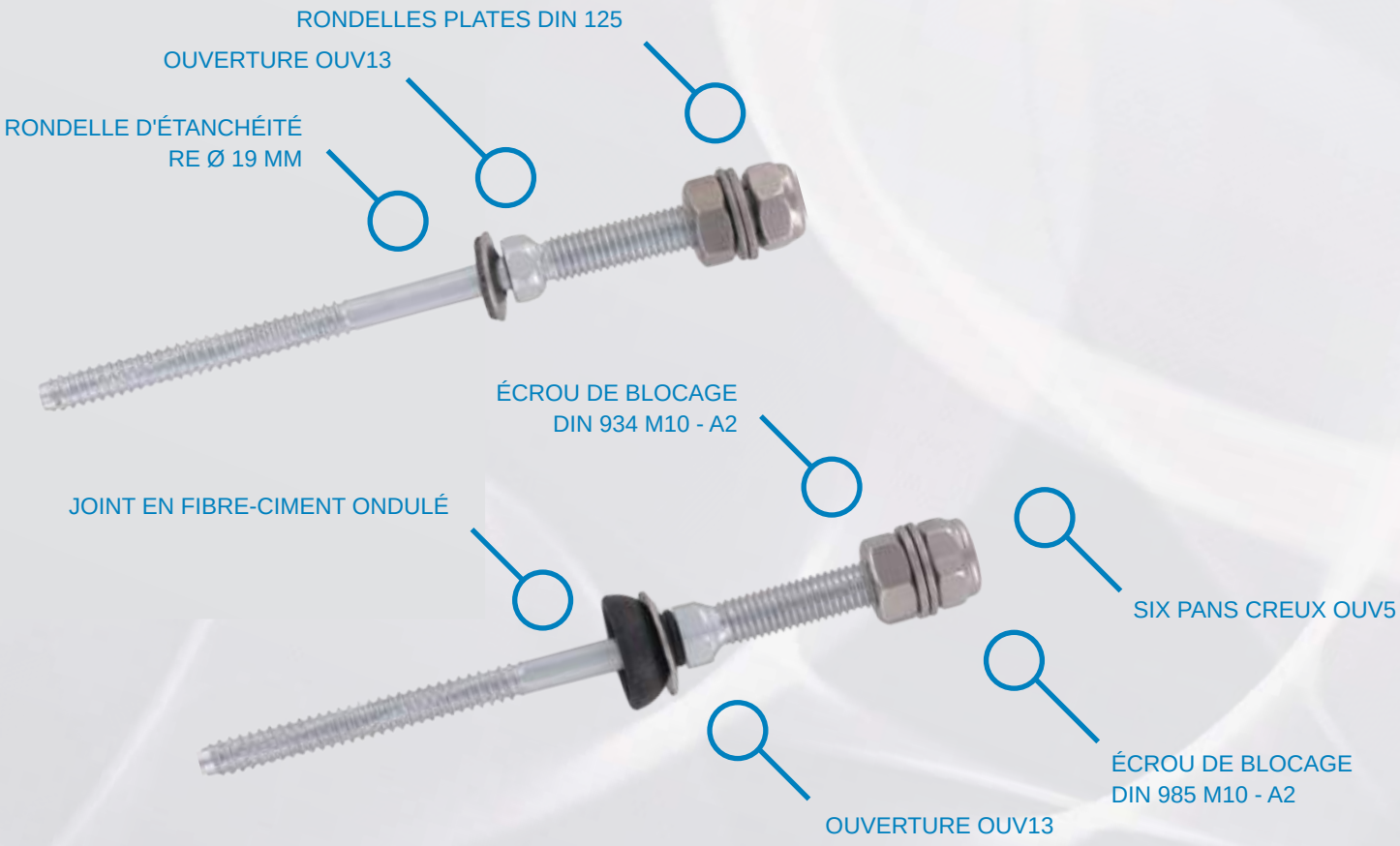

Fibre-ciment ondulé

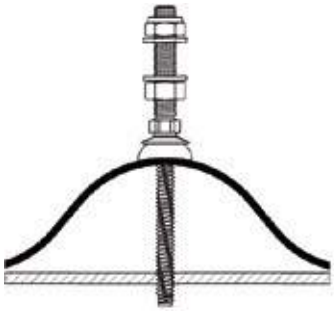

Profilé trapézoïdal et élément sandwich

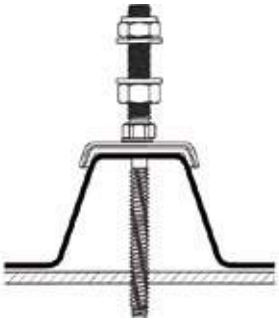

Profilé ondulé et élément sandwich

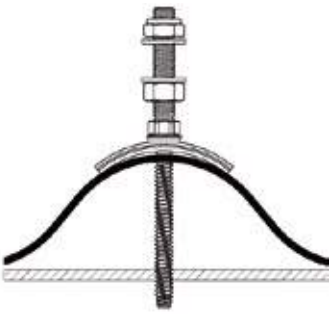

FIXATION POUR TÔLE PROFILÉE VARIO

Pour différentes tôles profilées avec ou sans isolation intermédiaire.
Idéale pour une utilisation avec la vis pour tôle mince.

Champ d'application : solaire

Référence 9032
Matériau : A2

Schäfer + Peters GmbH
74613 Öhringen

Z - 14.4 - 706

VERSUCHSANSTALT
FÜR STAHL, HOLZ & STEINE
WWW.VERSUCHSANSTALT.DE

CARACTÉRISTIQUES :

Convient pour toutes les tailles de tôle profilée
Fixation à l'aide de la bande adhésive
Hauteur réglable

AVANTAGES :

Parfaitement étanche grâce à la bande adhésive sur les goussets d'assemblage

Seulement quatre points de fixation à l'aide de vis auto-perceuses bi-métal pour tôles minces

DIN 603 - M8x25 un seul outil indispensable

DIN 6923
Écrou à bride avec denture de blocage

S'adapte facilement à chaque forme de tôle profilée

Nous établissons de nouveaux critères de qualité, de livraison et de service après-vente

- Votre partenaire fiable et innovant depuis 1982.
- Avec plus de 30 000 fixations haut de gamme, nous comptons parmi les principaux fournisseurs de fixations en acier inoxydable.
- La dynamique constante de notre gamme de produits répond aux exigences de l'évolution du marché et de nos clients.
- Nous établissons de nouveaux critères dans le domaine de la gestion de la qualité et de la logistique moderne.
- Notre engagement, notre capacité de stockage et notre équipe expérimentée sont à votre disposition.
- Pour nous, la rapidité de livraison est un principe qui va de soi.
- Notre entreprise a reçu la certification DIN EN ISO 9001 : 2008.
- Nous allions qualité et service - découvrez nos excellentes fixations « inoxydables ».

44
44
45
45
46

General terms of supply and payment for Schäfer + Peters GmbH
(hereinafter also named „S+P“, Öhringen, Version dated September 2011

I. Scope of application
1. The following sales terms and conditions apply to all the contracts concluded between the purchaser and S + P for the supply of goods, insofar as the purchaser is a company, a legal entity under public law or a special fund under public law. Orders will be fulfilled on the basis of the following terms and conditions only. The offer, the acceptance of the offer, the order confirmation and the sale of any products are subject to the present conditions. We do not recognise any contrary or different terms of the purchaser, unless we have accepted explicitly that they are valid. The following terms and conditions also apply if we carry out the order without reservation in the awareness of the purchaser's contrary or different terms.
2. All the agreements between the purchaser and S + P regarding performance of the purchase contracts up to the point when the contract in question was concluded have been recorded in writing in the contracts. This does not affect the effectiveness of any agreements concluded separately.
3. Where S + P and the purchaser have concluded a framework agreement, these General Terms and Conditions shall apply to this framework agreement and to the individual supply or purchase contract.
4. The General Terms and Conditions shall also apply to all future business dealings even if they are not explicitly agreed again.

II. Offer and conclusion of contract
1. We can choose to accept an order from the purchaser which qualifies as a legally binding offer to conclude a purchase contract within two weeks, either by sending confirmation of the order or by providing the services or goods ordered without reservation.
2. Our offers are subject to change without notice and non-binding, unless we have explicitly designated them as binding. Information about our goods (including, but not limited to data, dimensions, performance and consumption data and the descriptions in the product information sheets or advertising material etc) are only approximate; they are not a guarantee of quality, unless the guarantee has been given explicitly and in writing.
3. We retain title, copyright and other proprietary rights to all illustrations, calculations, drawings and other documents. The purchaser may only pass these on to third parties with our written permission, irrespective of whether we have designated them as confidential.

III. Payment conditions
1. Our prices are ex works Öhringen, and do not include packaging, duty, insurance and any other fees applying in individual cases, if not specified otherwise. Statutory VAT is not included in our prices. We will state the statutory amount separately on the invoice on the day the invoice is issued.
2. If not otherwise agreed, invoices shall be due for payment with no discount within 30 days of the date of the invoice and delivery. Payments within 10 days of the invoice date shall attract a discount of 2% unless the purchaser is in default of other payments to us. A payment shall not be considered complete until the amount is available to us. Payments by cheque shall not be considered complete until the cheque has been honoured.
3. If the purchaser does not pay within the specified period, he or she will be in default without a further demand for payment having been issued. Should the purchaser be in default of payment, the statutory late payment interest rate for companies shall be applied to the purchase price. Rights shall be reserved to make further claims. If the purchaser fails to make payment following another demand, we shall be entitled to accelerate immediately all the purchaser's debts, including, but not limited to, deferred payments or payments to be made in instalments, and to refuse to supply any more goods.
4. The purchaser shall only be authorised to offset payments and/or retain the goods if the counterclaims are derived from the same contractual relationship. If the delivery is based on an outline agreement or other long-term contractual relationship, the possibility to offset payments applies only to debts from the actual legal relationship from which the principle claim and counterclaim result. If the counterclaim is not based on the same contractual relationship, the purchaser can only offset the payment if the counterclaims have been legally established, are acknowledged by us or are uncontested.
5. If S + P have permitted the purchaser to pay by instalments, the total amount remaining will be due for payment if the buyer delays payment of one instalment for longer than 8 days.
6. Price changes shall be permissible if more than 4 months pass between conclusion of the contract and the agreed delivery date and the price change is due to a current increase in costs for which we are not responsible. Costs are deemed to have increased if wages, material costs or sales costs have risen before the delivery. The same applies if duty is increased or a duty is introduced or our suppliers increase their prices or there are exchange rate fluctuations. In these instances, S + P are justified in increasing the price commensurately with the rise in costs.

IV. Delivery and performance time, liability if delivery delayed.
1. Delivery times or periods which have not been explicitly agreed as binding are non-binding statements only. They are only approximate and describe the time and date when delivery can be expected. Any different agreements regarding a binding delivery date and time must be made explicitly and in writing. The delivery time will start when the purchaser has properly completed the actions incumbent on him or her to help bring about the delivery.
2. If we do not receive deliveries or services from our suppliers or subcontractors through no fault of our own despite having made the appropriate provisions, or do not receive them at the appropriate time or there are instances of force majeure, we will inform our customers in good time in writing. In this event, we are entitled to postpone the delivery or the service for the duration of the impediment, or to withdraw partially or in full from the contract on account of the unfulfilled part of the contract, provided we have fulfilled our obligation to provide information as described above and have not accepted the risks associated with procurement or manufacture. Instances of force majeure are strikes, lock-out, intervention by authorities, lack of power or raw materials, transport bottlenecks through no fault of ours, operational impediments through no fault of ours such as fire, water, damage to machinery and all other impediments which from an objective point of view are not our fault. If the delivery or the service is delayed by more than a month, then both we and the customer – to the exclusion of all claims for damages – shall be entitled to withdraw from the contract where the quantity affected by the delivery problems is concerned. The customer shall be entitled to withdraw fully from the contract if it is unreasonable to expect him or her to accept a part delivery.
3. In any case we will not be deemed to be delaying delivery until a subsequent reasonable period set by the customer has expired, unless the transaction includes delivery by a fixed date within the meaning of Section 286 para. 2 no. 4 German Civil Code (BGB) or Section 376 German Commercial Code.
4. Claims for damages arising from delayed delivery shall be excluded, provided they are not the result of intentional or gross negligence on our part or that of our agents or of a culpable infringement of substantive contractual obligations. Those contractual obligations are substantive which protect the customer's legal position which the content and purpose of the contract must provide; also substantive are those contractual obligations the fulfilment of which is only made possible by the correct performance of the contract and on which as a general rule, the contractual partner relies and may rely.
Exclusion of liability for ordinary negligence shall not apply to damages resulting from injury to life, body or health or from the infringement of substantive contractual obligations or which affect warranties.
However, where a substantive contractual obligation has been infringed as the result of ordinary negligence, we shall only be liable for average damages that are foreseeable, typical and immediate, given the type of contract concluded.
5. Should we be responsible for delaying the delivery, the purchaser shall be able to claim flatrate compensation amounting to 0.5% of the value of the delivery for every full week of the delay, up to a maximum of 5% of the value of the delivery, unless we show that he or she has suffered less or no damage.
6. We shall be entitled to make part deliveries or deliver only some services at any time if the customer can be reasonably expected to accept this.
7. If the purchaser delays accepting the goods, we shall be entitled to request compensation for the losses this causes and for any extra expenditure. The same applies if the purchaser culpably fails to fulfil his or her duty to cooperate.

V. Place of performance, transfer of risk, despatch and packing
1. Where no other agreement has been made, the place of performance shall be our registered company offices in Öhringen.
2. Where no other agreement has been made, the risk of accidental damage or loss of the goods shall pass to the purchaser as follows: as soon as the goods are not despatched from our warehouse in Öhringen, at the time when the goods are made available to the first transport person, or, if the purchaser is delaying acceptance, at the time at which we offer the transfer in such a way as to constitute a delay, provided the goods are despatched from our warehouse in Öhringen at the time at which we inform the customer the goods are available for collection. Loading and despatch shall not be insured and shall be at the risk of the purchaser.
3. We shall endeavour to take account of the purchaser's wishes and interests regarding the method and route of despatch; any extra costs arising as a result – even when carriage paid has been agreed – will be charged to the purchaser.
4. We do not take back any transport or other packaging in accordance with the packaging directive, with the exception of pallets. The purchaser must dispose of the packaging which becomes his or her property at his or her own cost.
5. If the despatch is delayed at the wish or due to the fault of the purchaser, we shall store the goods at the cost and risk of the purchaser. In this case, notification that we are ready to dispatch shall be equivalent to the despatch.
6. We shall insure the delivery through a transport insurance company if the purchaser wishes and at his or her cost. Explicit instructions in writing from the purchaser are required to effect this.

VI. Warranty / limits of liability / compensation for wasted expenditure
1. Warranty claims by the purchaser are valid only if the purchaser has correctly fulfilled the statutory obligations in examining the goods and making a complaint. We must be notified in writing of detectable defects within a week of receipt of the goods. If this is not done, the goods shall be deemed approved. S + P must be notified of latent defects as soon as they have been found.
2. If the defect in the goods is our fault, we are initially obliged to rectify the defect unless legislation entitles us to refuse rectification. The purchaser's rights to withdraw from the contract or reduce the selling price are excluded. The purchaser must allow us a reasonable period to rectify the defect. The purchaser can choose to have the defect rectified through elimination (correction) or through delivery of new goods. Where the defect is eliminated, we shall bear the necessary expenses, provided these are not increased because the object of the contract is at a location different from the place of performance. If the rectification to which the purchaser is entitled fails or it is unreasonable to expect the purchaser to accept it, or the rectification is refused under the provisions of Section 439 para. 3 German Civil Code, or, the interests of both parties having been weighed up, the circumstances are such that require immediate claim for compensation for damages or withdrawal, the purchaser can request that the purchase price be reduced or announce withdrawal from the contract.
The purchaser can only assert claims for compensation for damages due to the defect under the following conditions if the rectification has failed. The right of the purchaser to assert further claims for damages under the following conditions shall not be affected.
3. Claims in accordance with Section 478 German Civil Code (Recourse of the entrepreneur) asserted by the purchaser against S + P shall exist only in so far as the purchaser has not entered into any agreements with his or her customer which contain provisions which extend beyond statutory warranty claims (see point 4). A claim is excluded if the purchaser has not correctly fulfilled the statutory obligations to examine the goods and to make a complaint in respect of a defect.
4. The obligation stated in item VI, point 3 is excluded if the defect is based on advertising statements or other contractual agreements which did not originate with us or if the purchaser has given the end consumer a special warranty. The obligation is similarly excluded if the purchaser him/herself was under no obligation towards the end consumer under the statutory regulations governing the exercise of warranty rights or did not give notice of this defect in respect of a claim made upon it. This also applies if the purchaser has given the end consumer warranties which extend beyond the statutory requirements.
5. Claims for damages arising from defects in the title or quality shall be excluded provided they are not the result of intentional or gross negligence on our part or that of our agents or a culpable infringement of substantive contractual obligations. Those contractual obligations are substantive which protect the customer's legal position which the content and purpose of the contract must provide; also substantive are those contractual obligations the fulfilment of which is only made possible by the correct performance of the contract and on which as a general rule, the contractual partner relies and may rely.
Exclusion of liability for ordinary negligence shall not apply to damages resulting from injury to life, body or health or from the infringement of substantive contractual obligations or from warranties or claims based on product liability legislation.
However, where a substantive contractual obligation has been infringed as the result of ordinary negligence, we shall only be liable for average damages that are foreseeable, typical and immediate, given the type of contract concluded.
6. Claims for compensation for wasted expenditure in accordance with Section 284 German Civil Code shall be waived if in accordance with the above, a claim for compensation for damage in the place of effective performance has been excluded in the contract.

VII. Liability
Claims for damages resulting from infringement of a non-contractual obligation (tortious liability) or from culpability on or previous to concluding the contract (culpa in contrahendo) and for other legal reasons, including, but not limited to infringement of the general obligation to be considerate (section 241 para. 2 German Civil Code) or other contractual obligations (Section 280 Section
1 German Civil Code) provided these are not already claims against warranty shall be excluded, provided they are not the result of intentional or gross negligence on our part or that of our agents or of the culpable infringement of substantive contractual obligations.
This includes but is not limited to, our liability where a substantive contractual obligation has been infringed as the result of ordinary negligence, for average damages that given the type of contract concluded are foreseeable, typical and immediate.
Exclusion of liability for ordinary negligence shall not apply to damages resulting from injury to life, body or health or the infringement of substantive contractual obligations or from warranties or claims based on product liability legislation.

VIII. Statute of limitations
Claims of the purchaser for warranty and compensation for damages (items IV, VI, VII) shall fall under the statute of limitations one year after the goods have been delivered. This shall not apply where we are liable for damages which result from injury to life, body or health and the infringement of substantive contractual obligations, are based on fraudulently concealed defects, or affect warranties and claims under product liability legislation. The shortening of the period of the statute of limitations shall not apply in the event of recourse of the entrepreneur (Sections 478 and 479 of the German Civil Code) or the object purchased is a building or has been as a building in accordance with customary use and caused its defectiveness (Section 438 para. 1 no. 2 German Civil Code).

IX. Reservation of title
1. The goods supplied by us shall remain our property until all the existing claims or claims arising in the future which are due to us for any legal reason from the ongoing business relationship and/or the actual purchase contract with the purchaser are fulfilled. If the purchaser is in breach of the contract, in default of payment, for example, we shall be entitled after setting an appropriate interval to take back the goods subject to retention of title. Our taking back the goods subject to retention of title shall represent withdrawal from the contract. Our seizing the goods subject to retention of title shall constitute withdrawal from the contract. We shall be entitled to resell the goods subject to retention of title after taking them back. After subtracting an appropriate amount for the costs of reselling, the proceeds of the resale will be used to offset the monies owed to us by the purchaser.
2. The purchaser must handle the goods subject to retention carefully and insure them at their as-new value against damage from fire, water and theft. The purchaser must carry out any maintenance and service work required at his or her cost. The purchaser shall also be obliged, at S + P's request, to inform us at any time about the condition of the goods and to tell us where they are stored.
3. The purchaser shall be entitled to sell and/or use the goods subject to retention of title in a proper business transaction as long as he or she is not in default of payment. Pledging or assignment as collateral is not permitted. The purchaser shall assign all claims arising from a sale or other legal basis (insurance, non-permitted activity) of the goods subject to retention of title (including all current account balance claims) now for reasons of safety; we hereby accept the assignment. We authorise the purchaser to call in the debts assigned for the purchaser's account in his or her own name. The authorisation to call in the debts can be revoked at any time if the purchaser does not fulfil his or her payment obligations correctly. The purchaser is not authorised to assign this debt for the purposes of calling in the debt via factoring, unless at the same time, the factor is obliged to give us immediate consideration in the amount still owed to us by the purchaser. The purchaser shall furthermore be obliged to inform us immediately of any seizure of the goods or other impairment by third parties.
4. The goods subject to retention will in any case be processed or converted for us by the purchaser. If the goods subject to retention of title are processed with objects which do not belong to us, we shall acquire joint ownership of the new object to the value of the goods subject to retention (final invoice amount, including VAT) relative to the other processed objects at the time of processing. If the goods subject to retention of title are inseparably combined with objects which do not belong to us, we shall acquire joint ownership of the new object to the value of the goods subject to retention (final invoice amount, including the VAT) relative to the other combined objects at the time of combining. If the purchaser's object is to be deemed a primary object as the result of the combining, and if the purchaser and we agree that the purchaser shall transfer to us proportionate joint ownership in this object, we herewith accept the transfer. The purchaser shall keep our exclusive or joint ownership thus created in safe custody. The same applies to the new object created from the processing or conversion as for the goods subject to retention of title, with the restriction however that the purchaser assigns claims from third parties to us in the amount of joint ownership we acquired as stated above.
5. If third parties access the goods subject to retention, including but not limited to seizures, the purchaser shall make them aware of our title and inform us immediately so that we can assert our right to title. If the third party is unable to reimburse us for any legal or non-legal costs arising in this respect, the purchaser shall be liable for them.
6. We shall be obliged to release the collateral owed to us in so far as the realisable value of our collateral exceeds the claims to be collateralised by more than 10%; we shall be able to choose which collateral to release.

X. Place of performance, choice of forum, applicable legislation
1. The place of performance and choice of forum for deliveries and payments (including complaints regarding cheques or bills) and for all disputes arising between us and the purchaser from the purchase contracts concluded between us and him or her shall be Öhringen. However we shall be entitled to file a complaint against the purchaser at his or her residence or registered business address.
2. The legal relationship between us and our customers or between us and third parties shall be governed exclusively by the legislation of the Federal Republic of Germany.

XI. Miscellaneous
1. In the event that one or more of the provisions in this agreement is or becomes partly invalid or incomplete, or is excluded by a special agreement, this shall not affect the validity of the remaining provisions.
2. We would like to point out that we hold our customers' data as part of our mutual business relationships in accordance with the Federal Data Protection Act.

Schäfer + Peters GmbH

Schäfer + Peters GmbH
Zeilbaumweg 32
DE-74613 Öhringen

Tel. +49 (0) 7941 6094-0
Fax +49 (0) 7941 6094-700

info@schaefer-peters.com
www.schaefer-peters.com